

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

58^e séance plénièreLundi 19 novembre 2001, à 10 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 29 de l'ordre du jour**Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire****Rapport du Secrétaire général (A/56/326)****Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/56/422)**

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à informer les membres que, dans une lettre en date du 13 novembre 2001 adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de novembre, demande que l'Assemblée entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur de la Suisse dans le débat sur le point 29 de l'ordre du jour intitulé « Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire ».

Compte tenu de l'importance qui s'attache à la question à l'examen, nous proposons que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande. Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre une déclaration de l'Observateur de la Suisse au cours du débat sur le point 29 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants des États Membres concernant le point inscrit à l'ordre du jour, je voudrais attirer leur attention sur l'historique de la question.

Nous savons tous que le Sommet historique du Millénaire, qui s'est tenu l'année dernière, a débouché sur la Déclaration du Millénaire et que l'Assemblée générale a adopté en tant que suivi la résolution 55/162 qui demandait au Secrétaire général, entre autres, de préparer un « plan de campagne » pour la mise en oeuvre de la Déclaration. Nous sommes saisis de ce plan de campagne du Secrétaire général publié sous la cote A/56/356.

À cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général et son Conseiller spécial, M. Michael Doyle, d'avoir préparé cette étude détaillée et de nous l'avoir présentée pour examen au moment opportun. Je pense que ce plan de campagne non seulement est une bonne étude des activités en cours de l'ONU, mais aussi constitue une solide base de départ qui nous permettra de mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire au cours des prochaines années.

Étant donné que cette session de l'Assemblée générale est la première qui se tient après le Sommet du Millénaire de l'an dernier, notre tâche nous amène à assumer des responsabilités supplémentaires, notamment dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous devons faire preuve de la même volonté politique et du même enthousiasme que durant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



le Sommet du Millénaire et adopter une approche d'ensemble équilibrée afin de mettre en oeuvre la Déclaration.

La Déclaration du Millénaire a tracé la direction future que doit suivre l'ONU dans cette nouvelle ère. Elle couvre toute une série de domaines où notre Organisation jouera un rôle clef afin d'assurer la paix et la sécurité de l'humanité. Par conséquent, la mise en oeuvre ne sera efficace que s'il existe une participation de tous les acteurs et une coopération entre eux, dans le domaine des relations internationales, y compris les États, le système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations internationales et régionales et la société civile.

En ce sens, je voudrais rappeler aux représentants des États Membres que le débat d'aujourd'hui suscite de grandes attentes, tant pour de nombreux observateurs dans le monde que pour nous-mêmes, au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Cela dit, je vais maintenant donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste.

M. Fedorov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Sommet du Millénaire a confirmé la certitude de la communauté internationale que l'ONU et sa Charte continuent d'être la base solide de la formation d'un monde stable et prospère.

Nous saluons le plan présenté par le Secrétaire général pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire visant à renforcer l'ONU en sa qualité de mécanisme central de règlement collectif des relations internationales dans le contexte de la mondialisation. Nous estimons qu'il est important que s'y reflète la compréhension de la nécessité d'une stratégie globale pour la communauté internationale, aux fins de résoudre les problèmes urgents de l'heure. Nous appuyons le projet de résolution préparé par le Président de l'Assemblée générale, qui établit un mécanisme de suivi des efforts destinés à appliquer les résultats des instances du Millénaire.

Le Secrétaire général a placé, à juste titre, l'accent sur les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Leur solution effective, sous l'égide de l'ONU, devient la condition préalable au développement durable et équilibré du système international dans l'intérêt de tous les États.

Si l'on ne neutralise pas les menaces générales en matière de sécurité et si l'on n'assure pas la stabilité

stratégique dans un sens large, il sera impossible de créer des conditions favorables à la solution d'autres problèmes tout aussi critiques dans les domaines d'un développement socioéconomique dynamique et non discriminatoire, de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la protection des droits de l'homme et de l'environnement.

Il est aujourd'hui clair pour tous que le terrorisme et l'extrémisme politique et religieux qui l'alimente sont les pires ennemis de la communauté internationale. La Russie a systématiquement appuyé les efforts actifs visant à neutraliser toute manifestation du terrorisme et de l'extrémisme aux niveaux national, régional et international. Nous faisons tout le nécessaire, y compris à l'intérieur de la Russie, pour pleinement appliquer les résolutions antiterroristes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1373 (2001) et 1377 (2001), qui ouvrent de larges possibilités de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour conjurer cette menace.

Les activités de la coalition antiterroriste internationale ont donné un élan puissant à l'unification des efforts destinés à tenir le terrorisme en échec. La Russie en est l'un des participants responsables. Il est d'une importance capitale que la coalition ait été créée dans le cadre du rôle de consolidation et de coordination que doit jouer l'Organisation des Nations Unies et qui s'appuie sur l'assise solide que représente le droit international.

La lutte conjointe contre le terrorisme a commencé à produire ses premiers résultats, par exemple en Afghanistan. Il importe de consolider en commun le succès remporté dans les opérations de lutte antiterroriste à caractère militaire en accélérant le processus de règlement politique du conflit afghan sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce que le Conseil de sécurité se proposait de faire à l'aide de la résolution 1378 (2001) qu'il a adoptée récemment à l'unanimité.

Les tâches en matière sociale, économique et humanitaire à laquelle l'Organisation des Nations Unies est confrontée exigent aussi des efforts conjoints de la part des États Membres et des autres acteurs des relations internationales, y compris le secteur privé et les représentants de la société civile. Beaucoup de travail doit encore être fait pour éliminer de la pauvreté et pour faciliter la croissance économique et le

développement durable. La Russie est fermement attachée au noble objectif d'éliminer la pauvreté à l'échelle mondiale. Dans la mesure du possible, nous apportons une contribution tangible et pratique à l'exécution de cet objectif, notamment par un allègement substantiel de la dette des pays les plus pauvres.

La Russie a l'intention de continuer à prendre des mesures pratiques pour lutter contre la propagation du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, par exemple en prêtant appui au Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé.

Sur la base de la coopération la plus large possible au sein de l'Organisation des Nations Unies, la Russie continuera à appliquer activement les décisions du Sommet du Millénaire afin qu'elles profitent véritablement à la communauté internationale.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour le plan de campagne énoncé dans son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326). Ce rapport fournit une analyse satisfaisante de l'état actuel des objectifs divers qui ont été fixés il y a un an et énonce toute une série de mesures supplémentaires que nous pouvons prendre. Le Secrétaire général ne peut pas faire plus. La Déclaration du Millénaire ne peut être mise en oeuvre que par des États Membres.

La Déclaration du Millénaire reconnaît la responsabilité collective de la communauté internationale et précise les objectifs clefs dans six grands domaines. Il convient de noter les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire qui revêtent maintenant une importance toute particulière pour la majorité des membres de l'Assemblée générale. Ces objectifs ne sont pas de nouveaux objectifs fixés par le Sommet du Millénaire. Ce sont des objectifs qui ont été énoncés lors des conférences mondiales qui ont eu lieu pendant les années 90. Le Sommet a constitué une occasion, que nous avons saisie ensemble, de réaffirmer notre engagement commun d'atteindre ces objectifs.

Nous souscrivons à l'avis du Secrétaire général que ce qui est nécessaire maintenant ce n'est pas d'élaborer d'autres plans d'action. Cela a déjà été fait lors des conférences internationales. Ce qui est nécessaire maintenant, comme cela a déjà été souligné, c'est de passer de l'ère de l'engagement à l'ère de la

mise en oeuvre. Ceci, malheureusement, ne peut se concrétiser, et aucun des objectifs de développement du Millénaire ne peut être atteint, à moins que des ressources supplémentaires importantes ne soient mises à disposition. Le Secrétaire général a indiqué qu'il existe une obligation spéciale de la part des pays mieux lotis et que les nations les plus riches doivent respecter leurs promesses. Il déclare ce qui suit :

« Ceux qui faillissent à ces engagements doivent prendre conscience qu'ils faillissent aussi du même coup à leur devoir, solennellement reconnu par eux, "de défendre au niveau mondial les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité" ». (A/56/326, *paragraphe 10*)

Nous souhaiterions ajouter que ceux qui ne s'acquittent pas de leurs engagements doivent réaliser que ce faisant ils ne respectent pas le multilatéralisme, qu'ils diminuent sa légitimité et qu'ils émoussent la foi placée en eux par les pays en développement.

Fournir les chiffres rend les choses plus claires. L'objectif de développement primordial de ce millénaire est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté. Le Rapport sur la pauvreté rurale 2001 publié par le Fonds international pour le développement agricole montre que cet objectif ne sera pas atteint. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que 30 millions de personnes soient sauvées de la pauvreté extrême tous les ans. Toutefois, cela ne s'avère possible que pour 10 millions. C'est là une constatation qui est antérieure aux attaques terroristes du 11 septembre. Ces attaques, selon les évaluations de la Banque mondiale, feront retomber 10 millions d'individus au-dessous du seuil d'extrême pauvreté, fixé à un dollar par jour. En d'autres termes, le mouvement vers l'objectif de développement primordial de ce millénaire non seulement laisse à désirer, mais il est en fait inexistant.

La Déclaration du Millénaire a exhorté les pays industrialisés à fournir une aide au développement beaucoup plus généreuse. Ceci ne s'est pas réalisé. Ce plan de campagne recommande, bizarrement, comme stratégie d'envisager des mesures propres à rendre les programmes d'assistance plus efficaces. Ceci est étrange. Car la voie à suivre a été définie très clairement par le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon

intergouvernemental – le Groupe Zedillo. Cela s'est traduit en un chiffre correspondant à un apport supplémentaire de 50 milliards de dollars par an. La seule stratégie qui est maintenant nécessaire est de s'assurer que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement soit couronnée de succès. Un succès équivaldrait à ce que la Conférence convienne de mesures spécifiques qui permettront de disposer de ressources financières stables et prévisibles pour le développement et pour l'élimination de la pauvreté. Le succès de cette conférence contribuerait à atteindre tout un large éventail d'autres objectifs, depuis ceux portant sur la stratégie internationale de réduction des effets des catastrophes naturelles jusqu'à ceux qui concernent la paix et de la sécurité. Car, comme nous l'avons souvent rappelé, la pauvreté endémique et le manque de développement économique constituent les facteurs les plus importants d'alimentation des conflits. Le fait que près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour ne constitue pas un environnement qui prédispose à la stabilité ou à l'harmonie sociales et politiques.

Un des objectifs de développement qui a été couronné de succès, même s'il s'agit d'un succès limité, est celui qui consiste à encourager l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus largement disponibles et abordables pour tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement. Les fabricants de médicaments contre le VIH, comme nous le savons, ont convenu de réduire le coût de ces médicaments de 85 à 90 % dans certains pays. L'Inde peut à juste titre s'enorgueillir d'être à l'origine de cette réussite. L'Organisation des Nations Unies a discuté de cette question avec les principales sociétés pharmaceutiques mondiales pendant un certain nombre d'années. Cela, toutefois, n'a pas produit de résultats. Ce n'est qu'à partir du moment où des fabricants de médicaments génériques, en Inde, ont la première page des journaux dans le monde entier et ont offert la possibilité de sauver des millions de vies que les sociétés multinationales ont décidé de renoncer à certains de leurs profits. Nous sommes heureux de noter que la déclaration ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce portant sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété qui touchent au commerce et à la santé, qui a été publiée le 14 novembre, a choisi de placer la santé publique avant les brevets. Les problèmes en matière de santé publique ont aussi été élargis pour y inclure le

VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, la malaria et d'autres épidémies. Le succès qui a été obtenu montre que la stratégie que nous devons adopter pour aller de l'avant ne peut pas se fonder sur l'espoir que les multinationales fassent preuve d'altruisme. La seule stratégie possible est celle qui se base sur l'affirmation du droit d'accès aux médicaments essentiels et abordables.

Nous nous sommes fixé l'objectif qui consiste à faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication (TIC), soient accordés à tous. Nous souhaiterions saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir créé un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, qui tiendra sa première séance demain, 20 novembre. L'expérience indienne confirme le rôle que peut jouer le TIC dans la promotion pour le développement. L'industrie de la technologie de l'information en Inde a connu un taux de croissance annuel cumulé de plus de 42 % au cours des cinq dernières années. La contribution de cette technologie à nos exportations mondiales est de 14 %; un accroissement de l'ordre de 35 % est prévu d'ici 2008. Nous ne pouvons que souscrire à la stratégie qui a été énoncée afin d'avancer par le biais du renforcement du développement des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles. L'Inde sera un partenaire tout à fait disposé à prendre part à cette activité.

La Déclaration du Millénaire a considéré que « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique » faisait partie des domaines clefs qui exigent de notre part un engagement collectif. Nous appuyons les stratégies qui ont été énoncées dans le plan de campagne élaboré par le Secrétaire général. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. L'Afrique connaît ses problèmes mieux que personne. Elle connaît aussi les solutions, lesquelles ont été énoncées très clairement au cours de ces dernières années, plus récemment dans la Nouvelle initiative africaine qui est maintenant devenue le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Notre stratégie pour aller de l'avant ne saurait être dictée par les donateurs. L'Afrique a besoin d'un appui pour mettre en oeuvre les solutions qui ont été trouvées par l'Afrique elle-même et il incombe à la communauté internationale de l'appuyer dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons décidé de mener une action concertée contre le terrorisme international. Les événements terribles du 11 septembre nous ont montré que cette action était urgente. Ils nous ont également permis de nous rendre compte que le terrorisme était un phénomène international et qu'il devait, par conséquent, être combattu collectivement. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité constitue un cadre pour toute action individuelle et collective. La stratégie pour aller de l'avant devrait par conséquent comprendre la pleine mise en oeuvre des obligations permanentes qui ont été énoncées pour tous les États Membres. L'adoption rapide d'une convention générale sur le terrorisme international constituera également un pas en avant afin de respecter les engagements que nous avons contractés dans la Déclaration du Millénaire.

Nous nous sommes également engagés à oeuvrer pour éliminer les armes de destruction massive, particulièrement les armes nucléaires, et à considérer toutes les options afin de réaliser cet objectif. Nous estimons que cela doit continuer d'être notre priorité absolue. Nos stratégies doivent être non discriminatoires et transparentes, et notre approche doit être réellement multilatérale et inclusive si nous souhaitons passer de l'ombre à la lumière, c'est à dire de la vulnérabilité et la crainte à la confiance et à l'espoir.

Nous avons décidé, pour commencer, d'examiner, dans la Déclaration du Millénaire, la possibilité de convoquer une conférence internationale afin d'identifier les moyens d'éliminer le danger nucléaire. L'Inde, en tant qu'État nucléaire responsable, a soumis à la Première Commission il y a deux semaines – comme nous l'avons fait dans le cadre des quatre dernières sessions de l'Assemblée générale – un projet de résolution sur cette question qui énonce la stratégie à suivre.

Nous avons également décidé de prendre des actions concertées afin de mettre fin au trafic illicite des armes légères. Le Programme d'action qui a été adopté par la Conférence qui s'est tenue en juillet dernier n'a pas répondu à nos attentes. Il doit pourtant être mis en oeuvre rapidement et pleinement en tant que première étape de ce processus multilatéral. La stratégie pour aller de l'avant consiste à faire en sorte qu'un consensus se dégage sur les questions qui restent en suspens, notamment la fourniture d'armes aux acteurs non étatiques.

Le maintien de la paix est apparu comme l'un des domaines les plus importants et les plus visibles de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, nous avons décidé il y a un an d'octroyer à l'Organisation des Nations Unies les ressources et les outils nécessaires afin qu'elle puisse s'acquitter de cette tâche. Cela a été fait. En outre, nous avons convenu dans la Déclaration du Millénaire d'examiner rapidement les recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Nous avons procédé ainsi parce que nous savons que les problèmes endémiques qui touchent les opérations de maintien de la paix ne seront pas résolus par le seul fait d'injecter des ressources supplémentaires. L'expérience acquise par l'Inde en près de cinq décennies dans 35 des 54 opérations de maintien de la paix nous a conduit à tirer la conclusion suivante : il importe de tirer les enseignements de la Somalie et de la Sierra Leone si l'on souhaite réformer les opérations de maintien de la paix. L'enseignement majeur est qu'un véritable partenariat entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat est essentiel. Nous avons parlé, dans l'enceinte appropriée, de la manière dont ce partenariat devrait être développé ainsi que du mécanisme par lequel il pouvait être mis en oeuvre.

Nous avons décidé, lors du Sommet du Millénaire, d'intensifier nos efforts afin de procéder à une réforme générale du Conseil de sécurité sous tous ses aspects. Nous savons que même si le Groupe de travail à composition non limitée achève sa huitième année de travail, il est nécessaire de persévérer et de ne pas se laisser décourager par la lenteur des progrès obtenus. Nous devons avoir présent à l'esprit que la légitimité et la crédibilité des décisions du Conseil de sécurité ont été remises en question et continueront de l'être, si cet organe n'est pas plus représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Avec le peu de temps dont dispose chaque délégation, il n'est possible de se concentrer que sur les questions qui doivent être soulevées dans le cadre de ce débat. Les questions que j'ai soulignées aujourd'hui sont, selon nous, celles qui doivent être examinées d'urgence par l'Assemblée. Je tiens à ajouter toutefois que l'Inde participera de manière constructive à la mise en oeuvre de tous les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire.

M. Baali (Algérie) : Qu'il me soit d'abord permis d'adresser mes remerciements au Secrétariat de notre Organisation pour la qualité des documents dont nous sommes saisis aujourd'hui dans le cadre de l'examen des suites à donner aux résultats du Sommet du Millénaire.

Ma délégation s'étonne cependant que le Secrétaire général, ou son Représentant, ne soient pas présents ici pour présenter ces documents extrêmement importants et pour écouter nos observations et nos commentaires. J'espère que dans le courant de la journée, le Secrétariat nous fera la courtoisie de se faire représenter dans cette salle.

Le rapport du Secrétaire général tout autant que les recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes constituent, pour nous, une source précieuse d'informations et d'indications sur ce qu'il convient de faire pour maintenir vivant l'esprit qui a présidé aux assises du Millénaire et donner corps aux décisions qui en sont issues.

Ce qui ressort d'emblée du rapport du Secrétaire général et qui coïncide si heureusement avec l'esprit et la lettre de la résolution 55/162 de l'Assemblée générale, c'est la nécessité de l'adoption d'une démarche intégrée, coordonnée, globale et équilibrée et l'utilisation des structures et mécanismes existants pour l'application de la Déclaration du Millénaire.

Nous encourageons, par conséquent, le Secrétaire général à continuer d'assurer une coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour aider à mettre en oeuvre la Déclaration et à trouver, dans le cadre du Comité administratif de coordination, des façons novatrices de renforcer la coopération et la cohérence à travers l'ensemble du système des Nations Unies.

Ma délégation voudrait réaffirmer, encore une fois, l'intérêt particulier qu'elle attache à l'évaluation régulière des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Cet exercice qui, aux termes de la résolution 55/162, se fera sur une base annuelle et quinquennale, permettra non seulement d'évaluer les résultats obtenus mais aussi de relever les lacunes constatées dans l'application de la Déclaration et de définir les stratégies permettant d'y remédier.

Le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire contenu dans le rapport du

Secrétaire général, qui fait le point de la situation actuelle et indique des orientations d'ordre stratégique ainsi que des points de repères pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, nous paraît correspondre à notre propre vision des choses en ce qu'il montre de manière claire et précise les voies à emprunter pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire.

Qu'il s'agisse, en effet, de la paix, de la sécurité, du désarmement, du développement, de l'élimination de la pauvreté, de la protection de l'environnement, des droits de l'homme, de la protection des groupes vulnérables, des besoins spécifiques de l'Afrique et du renforcement du système des Nations Unies, le plan de campagne propose la stratégie à suivre, aux niveaux national, régional et international en vue d'atteindre l'objectif défini dans la Déclaration du Millénaire pour chacun de ces domaines.

Un rapport aussi détaillé que celui concernant le plan de campagne nécessite à l'évidence un examen plus approfondi ainsi que la tenue de consultations au niveau des groupes régionaux pour examiner les rapports du Secrétaire général ainsi que le projet de résolution élaboré par le Président de l'Assemblée générale, et dont nous n'avons obtenu copie que le vendredi 16 novembre courant, par le biais des Coprésidents du Comité conjoint de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77.

Le Comité conjoint de coordination tiendra après demain, le mercredi 21 novembre, des consultations pour examiner de manière approfondie le projet de résolution soumis par le Président. La tenue de telles consultations est d'autant plus opportune et nécessaire qu'en raison des aléas de la programmation des points de l'ordre du jour et des bouleversements qu'a connus l'organisation de nos travaux, l'examen de ce point intervient immédiatement au lendemain d'un débat général qui a accaparé toutes nos énergies. Aussi ma délégation se limitera-t-elle, pour le moment, à faire état de brefs commentaires et observations sur trois aspects contenus dans le plan de campagne.

Tout d'abord, au sujet de l'objectif 8 figurant à l'annexe du rapport portant sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, ma délégation qui se félicite de l'utilisation des indicateurs de résultat estime toutefois que l'accent devrait être mis sur la manière dont les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement qui

aura lieu en mars 2002 à Monterrey, au Mexique, seraient intégrés dans la stratégie établie à cet effet. La Conférence de Monterrey devrait se pencher sur des questions aussi importantes que la levée des obstacles qui se dressent à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour l'accompagnement des programmes de développement des pays en développement, l'accroissement de l'aide publique au développement et le traitement global et effectif du problème de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Elle offre ainsi l'occasion à la communauté internationale de traduire dans les faits les engagements en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

Il convient à cet égard de rappeler que l'Assemblée générale a souligné au paragraphe 4 de sa résolution 55/162, la nécessité de

« tirer le meilleur parti possible, aux fins de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, ... des manifestations prévues et des prochaines sessions extraordinaires, ainsi que des conférences et rencontres sur les thèmes connexes, et prie le Président de l'Assemblée générale d'assurer le suivi de ces processus ».

Concernant les besoins spécifiques de l'Afrique, ma délégation voudrait attirer l'attention sur la nécessité d'intégrer, le moment venu, dans la stratégie proposée dans le plan de campagne les mécanismes qui seraient appelés à remplacer le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique à l'issue de son examen final prévu en septembre 2002.

S'agissant de l'objectif défini dans la Déclaration du Millénaire

« De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et de lui permettre de s'en acquitter efficacement » (*résolution 55/2, par. 30*),

ma délégation qui a toujours plaidé pour le plein exercice par l'Assemblée de ses prérogatives ne peut que regretter le fait que la stratégie proposée dans le plan de campagne ait réduit les actions à entreprendre à cet effet à une simple rationalisation des méthodes de travail de l'Assemblée. Nous estimons que la priorité devrait être accordée à la question du renforcement du rôle de l'Assemblée générale et de ses rapports avec les

principaux organes de l'Organisation, notamment le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, ma délégation se réjouit de la louable initiative prise par le Secrétaire général de mettre en place, en collaboration avec la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, un Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes. En décidant dans le cadre de la Déclaration du Millénaire « de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile » (*ibid.*, par. 20), les chefs d'État et de gouvernement étaient conscients des ravages que le chômage et le sous-emploi engendrent chez les jeunes, dans leurs familles et leurs communautés. Outre les difficultés économiques, le gaspillage du capital humain et l'exclusion sociale qu'il génère, le chômage alimente les sentiments de frustration et de désespoir chez les jeunes au point qu'ils succombent parfois à l'attrait de la délinquance, de la prostitution et de la violence.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la qualité du travail effectué par les 12 personnalités composant le Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes. Le rapport du Groupe contient en effet des recommandations et des orientations qui, de notre point de vue, peuvent contribuer à la mise en place d'un nouveau partenariat international pour le plein emploi au profit des jeunes. Il importe, à cet égard, de relever le caractère original des recommandations formulées par le Groupe de haut niveau. Celles-ci reposent en effet sur une nouvelle approche consistant à considérer l'afflux des jeunes sur le marché du travail comme un atout et un énorme potentiel de développement économique et social plutôt que comme un problème ou une malédiction.

Ma délégation voudrait enfin souligner l'attention particulière qu'elle compte porter à l'examen de ces deux importants rapports et, de manière générale, à la question du suivi de la Déclaration du Millénaire.

M. Fall (Sénégal) : Au-delà du symbolisme de ses assises pour scander notre passage au troisième millénaire, le Sommet de septembre 2000 aura été un tournant capital dans les éphémérides onusiennes de l'humanité. Dans une symphonie parfaite, nos chefs d'État et de gouvernement ont joué leur partition universaliste, en mettant en exergue les valeurs et principes cardinaux qui devraient sous-tendre, désormais, les relations internationales : liberté,

égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités.

Enracinée dans ses valeurs sublimes et arc-boutée sur ces nobles principes, la Déclaration du Millénaire a articulé les objectifs stratégiques que nous entendons faire nôtres dans ce monde globalisé, complexe et interdépendant, parce qu'à la fois plus un et divisé : paix, sécurité et désarmement; développement, environnement et élimination de la pauvreté; droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance; lutte contre le racisme et la xénophobie; parité des sexes et droits des enfants; protection des autres groupes vulnérables; combat du terrorisme international et de la criminalité transnationale; et adhésion aux conventions internationales pertinentes.

Ce dernier engagement étant aujourd'hui plus que jamais actuel et pressant, par-delà la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, nous n'avons d'autre alternative que de redoubler d'efforts pour finaliser, dans les plus brèves échéances, les négociations sur l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international.

S'il est un défi majeur à relever, des plus prégnants, c'est bien celui de la globalisation/mondialisation, ou en d'autres termes le défi de l'humanisation de la mondialisation. Il nous faut oeuvrer collectivement pour la canaliser et transfigurer en une force positive pour toute l'humanité, au lieu d'en faire subir aux pays en développement, singulièrement l'Afrique, les effets réducteurs de la marginalisation et de l'exclusion qui croissent sur le lit de Procuste des frustrations, des exaspérations et des explosions parfois les plus haineuses.

Dans ces conditions, comment donc rendre le processus de mondialisation plus fédérateur, plus démocratisé et plus inclusif? Comment renforcer l'intégration des pays du Sud dans l'économie mondiale, et quelles stratégies mettre en oeuvre pour que la mondialisation devienne un patrimoine commun de l'humanité?

La quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vient de se tenir à Doha, ayant fait siens ces questionnements existentiels et normatifs, le Sénégal formule le souhait que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, annoncé pour bientôt, apporte des solutions novatrices et

pragmatiques à l'éternelle revendication : l'accès aux marchés dans le strict respect par tous des règles du jeu pour tous.

C'est dire que le Sénégal souscrit pleinement à la stratégie et au plan de campagne du Secrétaire général Kofi Annan pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Il nous faut agir ensemble, dans la concertation et la solidarité, dans un esprit de responsabilité partagée, de justice et d'équité, en vue d'améliorer, de manière significative, l'accès aux marchés du monde développé pour les produits agricoles des pays en développement, en éliminant les obstacles au commerce et en favorisant la prise en compte d'une nécessaire protection des industries naissantes et de l'agriculture des pays africains. C'est une exigence fondamentale et un préalable incontournable dans la promotion de la sécurité alimentaire et du développement économique – en un mot dans le cadre de la sécurité humaine, concept si cher à nos amis japonais.

Et ce ne serait que justice, car il nous semble difficile de comprendre le paradoxe, si judicieusement relevé par le Président de la République du Sénégal, que :

« Les pays du Nord dépensent un milliard de dollars par jour en faveur de leur agriculture, tout en nous demandant d'accepter d'ouvrir nos maigres marchés à la concurrence de leurs produits subventionnés, produits qui, au surplus, bénéficient de la forte productivité que leur assure l'utilisation de techniques qui ne sont pas à notre portée. »

L'objectif universel de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015 pourrait être atteint, en dépit des tendances induisant le contraire, si les riches consentaient à mettre les pauvres dans des conditions minimales leur permettant d'assurer une croissance économique soutenue, à appuyer leurs plans nationaux de lutte contre la pauvreté et la faim en encourageant l'augmentation de la production et de la productivité vivrières, l'amélioration de l'accès au marché de leurs produits agricoles et l'accroissement des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et en aidant les pays affectés à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation vertigineuse de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Cela requiert une mobilisation exceptionnelle de ressources additionnelles pour

financer le développement, une révision fondamentale du triptyque dette-rééchelonnement-surendettement, une refonte radicale de l'aide publique au développement, en baisse exponentielle continue alors qu'elle reste la principale source de financement des pays les moins avancés.

À l'analyse et à l'expérience, l'on se rend bien compte aujourd'hui que le binôme inexorable aide/crédit et le cycle infernal endettement/rééchelonnement qui s'est ensuivi ne sont plus à même d'assurer le financement du développement des nations du Sud. Il est donc urgent d'explorer de nouvelles modalités de financement au moment où les marchés de capitaux regorgent d'immenses réservoirs de fonds. En conséquence, le Sénégal espère ardemment que la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue l'année prochaine à Monterrey au Mexique, répondra à nos attentes légitimes.

Même si des frémissements de progrès sont entrevus çà et là quant aux questions africaines de l'heure – même s'ils sont encore éloignés des engagements proclamés *urbi et orbi* – le Sénégal n'en convient pas moins volontiers que le Secrétaire général en a fait son leitmotiv et sa priorité. Mon pays reconnaît et salue les efforts méritoires que déploie Kofi Annan pour placer l'Afrique au sommet de l'ordre du jour mondial.

Nous avons d'autant plus le devoir et la responsabilité d'appuyer les initiatives du Secrétaire général pour traduire, dans les faits, les décisions du Sommet du Millénaire, que les stratégies incorporées dans le rapport A/56/326 devraient permettre au continent aîné de l'humanité de s'intégrer plus harmonieusement dans l'économie mondiale globalisée – ce qui, par ailleurs, demeure l'objectif essentiel du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains à leur sommet de juillet dernier à Lusaka.

L'originalité du NEPAD provient du fait qu'il a été conçu par les Africains eux-mêmes et pour l'Afrique. Fondée sur la mystique du : « compter d'abord sur soi, en pensant et agissant par soi et pour soi », cette stratégie de rupture recense les priorités du continent, dégage des objectifs pragmatiques et réalistes visant, entre autres, à combler le déficit de ressources, à augmenter l'épargne intérieure et à attirer

les apports de capitaux privés extérieurs pour assurer le financement des infrastructures, de l'agriculture, de l'éducation et de la santé – en un mot pour ouvrir la voie d'un développement durable endogène de l'Afrique dans la paix et la sécurité.

À cet égard, je suis heureux d'annoncer qu'à l'invitation des cinq pays instigateurs – le Sénégal, l'Algérie, le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Égypte – et avec le soutien de nos partenaires de développement, mon pays abritera au cours du premier trimestre 2002 à Dakar une conférence internationale sur le financement du NEPAD.

Parlant des besoins spécifiques de l'Afrique, l'on ne saurait occulter l'épineuse question de la prévention et du règlement des conflits, ni oblitérer la problématique de la consolidation de la paix et de la gestion des situations post-conflits, encore moins l'équation préoccupante trafic illicite d'armes-prolifération des armes légères. Il importe, dans ce domaine, de renforcer la coopération entre l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, d'intensifier le soutien au Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et de soutenir son Fonds pour la paix.

Dans le même esprit s'avère cruciale la nécessité d'un suivi permanent de la mise en oeuvre des recommandations pertinentes du Secrétaire général contenues dans son rapport intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/52/871).

À l'avenant, le Conseil de sécurité doit continuer à jouer le rôle primordial qui est le sien en accordant toute l'attention requise à la paix en Afrique par un engagement toujours plus direct et concret dans les opérations de maintien voire d'imposition de la paix et celles de reconstruction après les conflits.

Sur le même registre, il apparaît tout aussi urgent de mettre en oeuvre les importantes recommandations contenues dans le rapport d'Ibrahima Fall consacré à la situation en Afrique de l'Ouest. À ce propos, le Sénégal apprécie tout particulièrement l'heureuse décision du Secrétaire général, appuyée par le Conseil de sécurité, d'ouvrir, à Dakar, au Sénégal, un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Du côté sénégalais, il m'est agréable de confirmer que les dispositions sont en cours d'adoption pour que soient

accordées à ce Bureau toutes les facilités requises pour son bon fonctionnement.

La solidarité et l'appui de la communauté internationale sont indispensables pour faire face à la propagation du VIH/sida en Afrique. Si le Sénégal est parvenu, ainsi que le souligne le Secrétaire général, à confiner le taux d'infection en deçà de 2 %, le sida n'en finit pas moins, hélas, de faire des ravages dans d'autres pays frères, de déstabiliser leur structure économique et sociale et de saper leurs efforts de développement.

C'est pourquoi il est d'une urgence vitale pour tous d'appliquer la Déclaration d'engagement adoptée par la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette pandémie et de soutenir les efforts des dirigeants africains pour la mise en oeuvre de la Déclaration d'Abuja, adoptée en avril 2001, à l'issue du sommet des chefs d'État africains sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses.

Dans cette pensée, mon pays se félicite de la nomination par le Secrétaire général d'un Envoyé spécial pour le VIH/sida en Afrique, mon pays lance un appel aux donateurs pour qu'ils alimentent en ressources financières suffisantes le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé. La même attention devrait, à notre sens, être accordée au paludisme, qui tue chaque année plus d'un million de personnes en Afrique, en majorité des enfants.

Ont également retenu l'attention du Sommet du Millénaire, et j'y reviens, les questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Membre de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme, le Sénégal se félicite du consensus quasi-universel enregistré quant à l'obligation de promouvoir et de protéger les droits humains, d'assurer l'égalité et l'équité entre les sexes, de défendre les droits de l'enfant, des minorités religieuses et ethniques, des travailleurs migrants et des membres de leur famille, des réfugiés et des personnes déplacées, etc.

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en août-septembre 2001, a réaffirmé avec force cette exigence plurielle. Ma délégation appuie les stratégies proposées par le Secrétaire général, visant notamment à assurer, partout et en toutes circonstances, le respect des droits de la

personne humaine et à promouvoir la campagne mondiale pour une ratification universelle des instruments relatifs aux droits de l'homme.

Je vais bientôt terminer, mais non sans avoir salué l'initiative heureuse de Kofi Annan de constituer un Réseau pour l'emploi des jeunes. Les importantes recommandations formulées par le Groupe de haut niveau des 12 personnalités du Réseau méritent un examen bienveillant de notre part. Elles s'inscrivent bien, ces recommandations, dans le sillage des engagements pris lors du Sommet du Millénaire pour bâtir un monde meilleur et assurer le plein emploi des jeunes. L'Assemblée se souviendra, en l'espèce, que la question de l'emploi des jeunes aura été au centre des préoccupations de la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, que mon pays a eu l'honneur d'abriter au mois d'août dernier. Du haut de cette tribune, le Sénégal, par ma voix, se réjouit particulièrement de la création de ce Réseau par le Secrétaire général et tient à renouveler officiellement sa disponibilité pour en être l'un des premiers pays pilotes.

En somme, aujourd'hui plus qu'hier, l'ONU dispose d'un faisceau d'indications programmatiques et d'orientations stratégiques de matériaux normatifs pour remplir une mission sacrée : assurer la paix et la sécurité internationales, promouvoir le développement économique et social par la coopération internationale. Ces directives et recommandations ont été bien définies par le Sommet du Millénaire, qui a rassemblé le plus grand nombre de chefs d'État et de gouvernement dans l'histoire plus que cinquantenaire de notre Organisation.

Il n'est point besoin de vouloir réinventer la roue! Il s'agit maintenant de passer à l'action et surtout aux actes, en ayant toujours pour souci primordial de renforcer notre outil commun, l'ONU, de le démocratiser davantage, de l'ouvrir au souffle fécondant de nouveaux types de partenariats mondiaux, dans l'intérêt bien compris des peuples des Nations Unies.

M. Aboul Gheit (Égypte) (parle en arabe) : Il y a une année, lors du plus grand rassemblement de l'histoire des Nations Unies, quelques 190 chefs d'État et de gouvernement et délégations se sont réunis pour adopter la Déclaration du Millénaire, qui a défini une nouvelle formule pour les relations internationales et l'avenir du monde entier. Nous nous réunissons

aujourd'hui pour débattre d'un document qui n'est pas moins important, à savoir le plan de campagne – bien défini – pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Je voudrais d'abord exprimer notre gratitude pour l'excellent rapport préparé par le Secrétaire général sur les voies et moyens de mettre en oeuvre la Déclaration.

Vu les contraintes de temps et la taille du rapport, je vais simplement présenter la position de l'Égypte de façon générale. L'essentiel de notre position sera exprimée lors des travaux des diverses Commissions de l'Assemblée générale et des consultations sur le projet de résolution. Mes observations se limiteront aujourd'hui à un seul thème. Il s'agit de la façon dont le rapport peut être utilisé pour réaliser l'un des buts et principes fondamentaux énoncés dans la Charte faisant partie intégrante d'un ensemble de questions diverses et complexes : l'instauration de la paix et de la sécurité mondiales, et la relation entre la paix et la sécurité et l'élimination de la pauvreté.

Au cours des dernières semaines, il y a eu dans le monde une évolution rapide d'événements aux conséquences considérables qui ont occasionné la mort de nombreux innocents. Le seul bon côté de ces événements est peut être l'unité mondiale affichée face au terrorisme sanglant, un phénomène qui va à l'encontre toutes les lois et croyances religieuses. Il est peut-être temps de réfléchir et de tirer les leçons de cette crise en adoptant une vision globale qui tienne compte du lien majeur existant entre des mesures nationales et internationales et des divers facteurs interdépendants influant positivement ou négativement sur la situation dans le monde. L'on ne peut connaître de stabilité s'il n'y a pas de développement pour tous. Le développement pour tous restera impossible en l'absence d'efforts internationaux traitant des causes profondes des problèmes. Traiter simplement les symptômes et mettre en oeuvre des solutions temporaires ne suffiront pas.

Il est heureux que le rapport du Secrétaire général insiste sur la nécessité de faire respecter la primauté du droit et de prendre des mesures contre la criminalité transnationale. Parler d'actions en matière de développement et de stabilité sera inefficace sans la primauté du droit et la coopération de la communauté internationale dans la lutte contre la criminalité organisée et toutes les autres formes de criminalité internationale, notamment le terrorisme international. À cet égard, nous nous félicitons des indications,

figurant dans le rapport, et relatives à l'entrée en vigueur rapide du Statut de la Cour pénale internationale. Cela constituerait une mesure humanitaire décisive pour assurer le respect universel des droits de l'homme et la primauté du droit.

Nous voudrions également nous féliciter du fait que le rapport évoque la déclaration de 1999 du Secrétaire général sur le respect par les forces de maintien de la paix des Nations Unies du droit international humanitaire. Cela montre que ce droit s'applique non seulement aux forces opérant dans des zones de conflit, mais également aux conflits eux-mêmes et aux pratiques et politiques des parties à un conflit.

Tout en saluant l'appel lancé à tous les États d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales de lutte contre le terrorisme, nous voudrions toutefois réitérer l'appel de l'Égypte à la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les moyens de lutter contre le terrorisme par des efforts internationaux conjoints destinés à agir pour mettre à sec les sources du terrorisme et détruire ses cellules et réseaux. Nous demandons également la finalisation rapide du projet de convention globale sur la lutte contre le terrorisme en se concentrant de façon objective, sur son objectif fondamental, celui d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité pour l'humanité et le droit de tous les peuples de concrétiser l'ensemble de leurs aspirations.

Les événements récents ont, entre autres, prouvé que la pauvreté, le sous-développement et la baisse des taux de croissance créent un terrain fertile permettant aux cellules terroristes de propager leurs idées destructrices et susciter la haine et des différends au sein des sociétés.

L'Égypte souligne donc que l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable sont des tâches qui nous incombent à tous, tant au Nord qu'au Sud, et dans la même mesure. Il faudra pour cela que nous nous engagions tous dans un véritable partenariat international, qui s'enracine dans une réelle prise de conscience de notre destinée commune, et que nous cherchions, étant donné l'interdépendance des nations dans le monde, à parvenir aux objectifs convenus et énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les documents finals des conférences de l'ONU et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale au cours de la dernière décennie.

Nous nous félicitons des recommandations qui figurent dans le rapport concernant les modalités à suivre pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Cependant, il doit y avoir un meilleur équilibre entre le fonctionnement des mécanismes institutionnels au niveau international afin de régler le problème de l'insuffisance d'esprit démocratique dans le processus décisionnel. Il faut également redoubler d'efforts pour assurer une participation véritable des pays en développement à ces mécanismes. Cette exigence est au coeur d'une gouvernance saine, dont la réalisation – comme en ont convenu les dirigeants mondiaux dans le cadre de la Déclaration du Millénaire – est importante au niveau tant national qu'international.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons reconnaître que le phénomène de la mondialisation engendre de graves problèmes en raison de l'exacerbation de la pauvreté, de la répartition inéquitable de la richesse à l'intérieur des États et entre les États, et des graves fluctuations constatées dans la performance des marchés financiers internationaux. Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, l'intégration à l'économie mondiale n'est pas en elle-même une baguette magique qui peut assurer le développement durable; elle doit s'accompagner de mesures à prendre au niveau tant national qu'international.

L'Égypte souligne que, malgré les résultats modestes obtenus au sommet de Doha en ce qui concerne les pays en développement, les pays développés ont encore la possibilité d'assumer leurs responsabilités et de préserver la crédibilité de l'action multilatérale internationale.

Peut-être, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui doivent se tenir l'an prochain, apporteront-ils les progrès souhaités. Nous espérons également que la communauté internationale donnera la preuve de sa ferme volonté de faire face aux défis que lance la pauvreté et de lutter contre la désertification et la dégradations des sols – problèmes qui affectent les pays en développement, et particulièrement les pays d'Afrique, où, selon les statistiques, plus de 70 % des pauvres vivent dans des zones rurales. La communauté internationale doit réaffirmer son engagement d'aider les pays en développement en mettant pleinement en oeuvre la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les études ont montré que, pour qu'il soit possible de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue en Afrique, il faudrait que l'économie du continent croisse à un taux annuel d'au moins 7 % en moyenne. Il faudrait pour cela que nous comblions le fossé financier, qui est supérieur à 20 % du produit intérieur brut régional. Nous nous demandons où le continent pourra trouver toutes les ressources dont il a besoin, étant donné le contexte du système commercial et financier actuel. Nous n'avons pas besoin à présent de travaux universitaires qui fassent le diagnostic de la pauvreté, mais d'une approche multidisciplinaire face au problème de la pauvreté afin de traiter des questions commerciales internationales, de l'aide publique au développement et de l'investissement étranger direct et d'offrir une solution radicale au problème de la dette extérieure des pays en développement. Je me félicite de ce que le rapport souligne la nécessité de tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique et de mettre pleinement à profit la Nouvelle Initiative africaine pour mobiliser les efforts internationaux visant à appuyer le développement de l'Afrique.

Pour terminer, je voudrais évoquer un autre danger qui met en péril l'humanité : la multiplication des crises sanitaires. Étant donné que l'on se rend de mieux en mieux compte du problème mondial qu'est le VIH/sida, il nous faut aussi prêter l'attention voulue aux maladies qui y sont étroitement liées – les infections opportunistes qui attaquent les patients une fois que leur système immunitaire s'effondre. Citons notamment la tuberculose, dont les nouvelles souches sont extrêmement difficiles à traiter. Qu'il suffise de dire que 40 % des personnes infectées par le VIH en Afrique souffrent également de la tuberculose, laquelle est à l'origine d'un grand nombre de décès parmi les séropositifs. Citons également le paludisme, qui est à l'origine des taux élevés de mortalité infantile en Afrique. Le paludisme fait deux fois plus de victimes que le VIH/sida.

Nous apprécions donc pleinement les efforts déployés par le Secrétaire générale en vue de créer un Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et nous exprimons notre reconnaissance expresse à tous les pays qui ont participé au financement du Fonds, dont les ressources s'élèvent maintenant à 1,5 milliard de dollars. Nous espérons

que le Fonds élargira ses activités afin de traiter de toutes les manifestations du virus du VIH/sida pour en limiter la propagation.

Dans cette intervention, nous avons essayé d'apporter notre contribution au débat actuel sur la manière d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire en adoptant une démarche globale qui explore l'essentiel des questions et s'attache particulièrement aux détails. Parmi les remarques que nous avons entendues jusqu'à présent, deux points de détachent, et je suis certain qu'ils seront mentionnés à nouveau aujourd'hui et demain.

Il s'agit, en premier lieu, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui n'est pas un objectif abstrait que l'on puisse atteindre sans vraiment croire au destin commun de l'humanité. Cette croyance exige de la part de tous les États Membres des efforts collectifs, afin d'édifier un avenir meilleur grâce à une coopération internationale dans tous les domaines dans l'intérêt de la sécurité et de la paix.

En deuxième lieu, disons que les déclarations et les documents les meilleurs et les plus complets ne peuvent pas être appliqués sans volonté collective réelle et sans détermination sincère de la communauté internationale de parvenir à un développement universel, équilibré et juste, au bénéfice de la communauté internationale tout entière.

M. Šimonović : (Croatie) (*parle en anglais*) : L'année dernière, nous avons adopté la Déclaration du Millénaire des Nations Unies dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont pris des engagements cruciaux pour parvenir à notre société idéale au XXI^e siècle. Depuis lors, plusieurs événements importants se sont produits qui finiront par avoir une incidence sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire et sur leur mise en oeuvre dans les délais envisagés. Je veux parler des événements tragiques du 11 septembre et de la lutte commune contre le terrorisme, ainsi que du déclin marqué de l'économie mondiale. Néanmoins, ces événements rendent les objectifs de la Déclaration du Millénaire encore plus importants et exigent des efforts redoublés.

Le Sommet du Millénaire historique et son suivi devraient être une des priorités de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous devons continuer de donner suite aux engagements souscrits dans la Déclaration afin de les tenir intégralement. L'Organisation des Nations Unies doit être en mesure

de gérer le programme mondial, notamment toutes les conférences mondiales des années 90, grâce au suivi intégré du Sommet. Nous nous préoccupons déjà de voir que des signes d'un engagement affaibli à l'égard d'un suivi véritablement intégré du Sommet du Millénaire commencent à se manifester. Par conséquent, une coopération totale et constante de la part des États Membres et du Secrétariat est essentielle pour parvenir à la réalisation de cet objectif.

Nous voudrions exprimer nos félicitations les plus chaleureuses au Secrétaire général pour le remarquable plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Sa clarté et sa précision en font un excellent guide et plan d'action pour pleinement réaliser tous nos objectifs.

La paix, la sécurité et le désarmement doivent figurer en tête de nos priorités. Sans paix, il ne peut y avoir de prospérité économique et sociale. Les derniers efforts de la coalition antiterroriste ont montré que seule l'unité et la ferme volonté politique de tous les États Membres peuvent permettre d'aboutir à des résultats positifs. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à la prévention des conflits, au renforcement des opérations de maintien de la paix et au désarmement. La Croatie intensifie ses efforts pour participer plus utilement aux opérations de maintien de la paix et alloue, pour la première fois, des fonds appropriés dans le budget national de l'année prochaine. L'objectif est d'augmenter sa contribution qui se situe actuellement au niveau d'observateurs militaires, afin de passer au niveau d'unités spécialisées plus petites.

Le travail accompli dans le domaine du désarmement est insuffisant. Beaucoup de processus sont bloqués, notamment en matière d'armes chimiques et biologiques, sans mentionner les armes nucléaires. La question du désarmement fait partie des priorités du Gouvernement croate. Elle est particulièrement importante en raison de la réforme en cours des forces armées croates et en raison des obligations que nous avons contractées dans le cadre régional. Nous sommes particulièrement actifs dans le domaine de l'action antimines et en tant que partie à la Convention d'Ottawa, nous nous acquitterons bientôt de toutes les exigences qui en découlent.

D'année en année, nous assistons à une évolution importante en matière de législations relatives aux droits de l'homme, telles que l'acceptation du

Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'une plus grande acceptation des normes de l'ONU de la part des États Membres. Nous espérons qu'ensemble, ces textes aboutiront à une mondialisation des droits de l'homme et à un code international des droits de l'homme universellement reconnu. En tant que gouvernements, nous devons créer les conditions d'une acceptation universelle de ces textes.

La République de Croatie attache une grande importance à la protection et à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. La Croatie a accepté les normes internationales les plus élevées en matière de droits de l'homme, en adhérant à de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris aux six traités fondamentaux de l'ONU. La République de Croatie se félicite particulièrement de l'engagement crucial pris dans la Déclaration du Millénaire par les chefs d'État et de gouvernement de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ma délégation souligne l'importance d'intégrer une perspective sexospécifique à l'exécution du plan de campagne du Millénaire.

Certains événements encourageants qui ont eu lieu, cette année, en matière de justice pénale internationale – notamment le nombre croissant d'États qui adhèrent au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, l'ouverture du procès de Milošević, ainsi que les mesures prises en vue de l'établissement de tribunaux spéciaux en Sierra Leone et au Cambodge – renforcent notre conviction selon laquelle nous assistons à la constitution d'un nouvel ordre juridique international. La Croatie a ratifié le Statut de Rome en mars dernier et a été le premier pays de la région à le faire. Tout en continuant d'appuyer le Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à coopérer avec lui, la Croatie a néanmoins un intérêt dominant à ce que soit créée une Cour pénale internationale véritablement mondiale et crédible, fondée sur le principe de l'égalité souveraine ou de la souveraineté équitablement réduite des États. La possibilité de l'entrée en activité de la Cour pénale internationale étant maintenant en vue, nous continuons d'être optimistes et pensons qu'au lieu d'une adjudication spéciale qui, de par sa nature, est sélective, limitée dans sa portée et ne représente donc

rien qu'un palliatif, les sociétés de demain seront capables, non seulement de châtier, mais également de prévenir les crimes internationaux les plus atroces, grâce à une Cour pénale internationale permanente ayant une compétence universelle.

Au vu de la grande incertitude entourant l'économie mondiale, à la lumière des événements récents, notre volonté ne doit pas faiblir pour ce qui est de garder le programme en matière de développement au premier plan de toutes les questions de fond de l'Organisation des Nations Unies et d'en faire une réalité pour tous.

L'esprit de coopération et de solidarité, né après le 11 septembre ne devrait pas se refléter simplement dans notre lutte contre le terrorisme, mais également dans l'élimination de la pauvreté et dans d'autres objectifs économiques et sociaux. Les capacités institutionnelles et la nature universelle de l'ONU mettent cet esprit à la barre des organisations internationales qui peuvent, au moins partiellement, assurer une bonne gestion de la mondialisation. La délégation croate espère qu'avec les autres événements, la convocation de la Conférence internationale sur le financement du développement au Mexique en mars 2002 maintiendra nos engagements dans la bonne voie et que le résultat escompté sera à la hauteur de nos attentes.

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, nous devons redoubler d'efforts. Nous devons manifester une volonté politique plus vigoureuse pour parvenir aux nobles objectifs de la Déclaration du Millénaire qui sont essentiels à la paix, à la stabilité et à la prospérité au XXI^e siècle. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrons apporter une contribution significative.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie-et les États associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, se rallient à cette déclaration.

Voici 14 mois, nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire,

réaffirmant ainsi leur foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Le message lancé à cette occasion au monde entier est clair et fort : les principes et valeurs sur lesquels se fondent notre organisation sont des principes universels, et les objectifs que nous fixons à notre Organisation ne peuvent être atteints que si nous nous attelons tous ensemble à les atteindre.

De manière prémonitoire, nos chefs d'État et de gouvernement ont rappelé avec force que les valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, ainsi que le respect de la nature et le partage des responsabilités. La réaffirmation de ces valeurs a pris toute sa signification dans le monde qui émerge des décombres du World Trade Center, comme nous avons pu le constater notamment lors de la réunion ministérielle consacrée au dialogue entre les civilisations ainsi que lors du débat général de la semaine dernière.

Si je commence par mentionner la Déclaration du Millénaire elle-même, c'est parce que l'Union européenne voudrait avant tout rappeler son profond attachement à ce document fondateur et aux principes et objectifs qui y sont clairement identifiés. Dans cette perspective, la mise en oeuvre de cette Déclaration doit être fidèle à la lettre et à l'esprit de la Déclaration elle-même. Nous estimons que le rapport du Secrétaire général qui présente un plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire constitue un premier pas dans cette direction, puisqu'il fait un état des lieux exhaustif des efforts de notre organisation en vue de contribuer à atteindre ces multiples objectifs.

Mais ce que nous attendons pour l'avenir c'est que le Secrétaire général nous informe annuellement des progrès accomplis non seulement par notre Organisation et ses institutions spécialisées en vue de l'accomplissement des objectifs de la Déclaration du Millénaire, mais également des progrès accomplis par les États Membres dans cette perspective, notamment dans le cadre du suivi des grandes conférences. En somme, nous souhaiterions que la Déclaration du Millénaire constitue la référence absolue de l'action concrète de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, mais aussi de tous nos gouvernements.

Ceci nous impose à tous une nouvelle discipline. La rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale devrait en être la conséquence logique. Il faudra aussi se mettre d'accord sur les critères et les paramètres pour déterminer les progrès accomplis, y inclus au niveau national.

La Déclaration du Millénaire nous donne en effet l'occasion de rendre cette action multiforme plus efficace et plus cohérente en vue de l'accomplissement des objectifs que nous nous sommes fixé. La multiplicité des acteurs, en particulier dans le domaine du développement et des droits de l'homme, rend indispensable un balisage commun de la voie à suivre. C'est ce balisage que nous demandons au Secrétaire général de nous fournir de manière régulière, concise et opérationnelle, en particulier en ce qui concerne les objectifs du développement tels qu'ils figurent en annexe du rapport du Secrétaire général.

Rappelons-nous que les objectifs de la Déclaration du Millénaire sont ambitieux. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre de temps pour nous mettre résolument au travail, ceci est l'intime conviction de l'Union européenne. Nous souhaiterions qu'un tel balisage soit élaboré chaque année sur la base des informations dont dispose le système des Nations Unies dans son ensemble, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, dans les différents domaines couverts par la Déclaration du Millénaire. Par ailleurs, nous insistons pour que les autres acteurs pertinents continuent d'être dûment consultés, à savoir les organisations non-gouvernementales, la société civile, et les milieux universitaires.

Nous savons que la route qui nous mène aux objectifs de la Déclaration du Millénaire est une route difficile, car il y a à la fois du brouillard et beaucoup de circulation sur cette route. Raison pour laquelle il nous faut un balisage clair et précis.

Mais c'est aussi une route qui a de nombreux embranchements, et il est essentiel de ne pas se tromper de route. Raison pour laquelle nous souhaiterions disposer à intervalles réguliers, en fait tous les 5 ans, d'un rapport à caractère non plus factuel cette fois, comme les rapports de balisage, mais à caractère politique, qui nous permette de faire le point de la situation et de prendre les décisions qui s'imposent afin de prendre la route qui nous amène dans les meilleures conditions à nos objectifs ultimes.

Le rapport du Secrétaire général qui nous est soumis s'est particulièrement concentré sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière de développement, et nous nous félicitons de cette approche qui correspond à une priorité absolue de l'Union européenne ainsi que de ses partenaires de développement. Nous souhaiterions toutefois que dans les prochains rapports de balisage les objectifs de santé reproductive dans tous ses aspects soient examinés spécifiquement.

Le rapport du Secrétaire général nous propose de faire annuellement des rapports thématiques sur des thèmes d'actualité, c'est-à-dire des thèmes qui ont été abordés lors de grandes conférences des Nations Unies. Nous accueillons favorablement cette suggestion, étant bien entendu qu'elle doit viser à assurer la cohérence de ces conférences avec les objectifs généraux de la Déclaration du Millénaire, et qu'elle ne peut aboutir à faire double emploi avec un processus de suivi qui serait décidé lors de ces conférences.

Ce suivi intégré devra être mis en place progressivement, en sauvegardant à la fois l'intégrité de la Déclaration du Millénaire et les acquis spécifiques des grandes conférences. De ce point de vue également, une rationalisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses Commissions s'imposera.

L'Union européenne est favorable aux suggestions faites par Secrétaire général pour les rapports « thématiques » de 2002 à 2004, le choix ayant été fait en relation avec l'activité des sessions extraordinaires et des conférences prévues pour les prochaines années. Toutefois, l'émergence de nouvelles priorités après les événements dramatiques du 11 septembre pourrait justifier certaines adaptations, que l'Union européenne est toute disposée à examiner.

M. Posta (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la Belgique, qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays associés. Par conséquent, je me limiterai à faire dans mon intervention quelques commentaires qui sont particulièrement significatifs pour mon pays.

La Hongrie se félicite du rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale sur le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous pensons qu'il s'agit d'une réponse logique, nécessaire et utile afin que les objectifs de la

Déclaration soient pleinement mis en oeuvre. Nous réaffirmons notre conviction, que la Déclaration du Millénaire est un document remarquable qui contient des engagements d'importance fondamentale ayant pour objectif d'améliorer les conditions d'existence de l'humanité au cours de ce nouveau siècle. Il ne fait aucun doute que le respect de ces engagements engendrera la création d'un monde plus sûr, plus juste et plus durable pour nos enfants, et si nous rendons l'Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace nous pourrions plus facilement atteindre cet objectif.

Les objectifs et les stratégies énoncés dans ce document, ainsi que les actions proposées pour les mettre en oeuvre, bénéficient de l'appui sans réserve de la Hongrie. Le caractère exhaustif du document présente, à notre avis, des avantages distincts, et nous appuyons l'approche visant à traiter ces questions complexes en mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies. À travers le système proposé de rapports d'étape annuels et de rapports détaillés quinquennaux, la communauté internationale pourra suivre et contrôler ce qui a déjà été réalisé et pourra donner un nouvel élan à la mise en oeuvre des tâches qui nous restent à accomplir. C'est la raison pour laquelle je pense que ce plan de campagne peut être utilisé comme un plan d'action principal par les États Membres, ainsi que par les organisations du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs de la société civile.

La réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration sera une tâche difficile au cours des années à venir. Les conséquences économiques et financières des événements tragiques du 11 septembre sur le développement de l'économie mondiale exigeront des efforts accrus afin d'éviter tout impact négatif sur les objectifs de développement, impact qui découlerait du ralentissement de la croissance économique et d'une augmentation du chômage.

Par conséquent, une réponse cohérente et coordonnée est nécessaire de la part des États Membres et de l'Organisation des Nations Unies. C'est avec plaisir que nous notons que dans de nombreux domaines, les premières mesures visant à relever ces défis ont déjà été prises par les institutions spécialisées et par les différents acteurs concernés. Je me réfère par exemple à l'importance de l'objectif énoncé dans le

plan de campagne, à savoir l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies donnant aux jeunes la possibilité de trouver partout un emploi décent et productif. Comme cela a été noté par le Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui relève du Secrétaire général :

« Dans les 10 années à venir, une nouvelle génération de 1,2 milliard de jeunes des deux sexes, plus instruits et mieux formée qu'aucune autre avant elle, et représentant de ce fait un potentiel de développement économique et social considérable viendra grossir les rangs de la population en âge de travailler ». [A/56/422, par. 4 i)]

Dans ce contexte, il est proposé aux États Membres d'élaborer des stratégies nationales sur ces questions. Nous avons pour responsabilité commune de trouver des approches imaginatives visant à ouvrir des perspectives pour la jeune génération, et nous sommes heureux de constater que les efforts conjoints déployés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail et la Banque mondiale, dans le cadre du Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, trouvent un appui. Mon pays a fourni son appui financier et son savoir-faire aux activités du Réseau qui seront réalisées dans 10 pays, comme il est proposé par le Groupe de haut niveau, mon pays est prêt à participer à l'élaboration de recommandations en communiquant sa propre expérience.

Je voudrais encore une fois affirmer l'appui et la volonté de coopérer de mon Gouvernement afin d'atteindre les objectifs et de respecter les engagements inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Je suis convaincu que le projet de résolution, sur le suivi du Sommet du Millénaire, que soumettra le Président de l'Assemblée générale, sera adopté par consensus.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Au Sommet du Millénaire, tous les États Membres de notre Organisation se sont engagés à respecter les objectifs de développement et ont affirmé leur vision commune pour un monde plus prospère, plus pacifique et plus juste. Ils ont adopté la Déclaration du Millénaire – un schéma historique pour une action commune dans ce nouveau siècle. La tâche qui nous attend maintenant est de concevoir des moyens et des méthodes pratiques d'atteindre ces nobles objectifs. À

cet égard, la Mongolie se félicite de l'approche complète et intégrée énoncée par le Secrétaire général dans un rapport intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ».

Ma délégation considère que le rapport dont nous sommes saisis est particulièrement utile. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général sur le fait qu'à ce stade, nous n'avons pas besoin d'autres études techniques ou de faisabilité, mais de volonté politique afin de respecter les engagements pris et de mettre en oeuvre les stratégies qui ont déjà été élaborées. Le rapport est simple mais néanmoins riche en informations. Les huit objectifs, les 18 cibles et les 40 indicateurs et plus énoncés dans le rapport fournissent, selon nous, une excellente base pour concevoir des méthodes et des moyens de mise en oeuvre de la Déclaration et pour élaborer également des critères qui permettront à la communauté internationale d'évaluer les progrès de mise en oeuvre. La délégation mongole considère que les informations de fond – y compris les données statistiques lorsqu'elles sont disponibles – fournies pour chaque cible sont très utiles. De même, nous pensons que les stratégies pour aller de l'avant sont également très utiles. D'autre part, nous estimons que la formulation de certains objectifs énoncés dans le rapport est trop générale et qu'il est difficile d'articuler ventiler leur mise en oeuvre en différentes étapes.

Ma délégation souscrit à votre opinion, Monsieur le Président, que ce projet de plan de campagne constitue une excellente base et un point de référence nous permettant de travailler avec suite à la mise en oeuvre de la Déclaration au cours des années à venir.

Dans son rapport, le Secrétaire général propose de soumettre des rapports annuels et exhaustifs tous les cinq ans. Ma délégation souscrit à une telle approche. S'agissant des thèmes des rapports qui seront soumis en 2002, 2003 et 2004, nous pensons que des consultations supplémentaires s'imposeront avant que l'Assemblée n'arrête une décision.

Le Gouvernement mongole est fermement résolu à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire au niveau national et des mesures concrètes ont été prises à cette fin. C'est avec plaisir que j'informe cette Assemblée qu'au début du mois, ma délégation a soumis au Secrétaire général le mémorandum de mon gouvernement sur la mise en oeuvre de la Déclaration, publié sous la cote A/56/606.

Les mesures politiques de la Mongolie visant à mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire se sont basées sur notre expérience passée, ainsi que sur les discussions et recommandations d'une conférence conjointe organisée en septembre en Mongolie par notre gouvernement et l'Organisation des Nations Unies sur le thème « Quarante ans de coopération entre la Mongolie et l'Organisation des Nations Unies : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ».

La Constitution mongole de 1992 reflète la vision des valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance et de respect de la nature énoncées dans la Déclaration du Millénaire. En outre, le principe de responsabilité partagée est reflété dans les concepts fondamentaux de sécurité nationale et de politique étrangère adoptés en 1994. Au cours de la dernière décennie, les différents gouvernements mongols se sont chargés de promouvoir ces objectifs en mobilisant des ressources nationales et en tirant parti de l'expérience d'autres pays et de l'aide de la communauté internationale. Le résultat de tout cela est que la Mongolie a réalisé de vrais progrès dans ses réformes politiques.

S'agissant des réformes économiques, des efforts substantiels ont été faits afin de promouvoir une économie de marché, d'atteindre à la stabilité macro-économique, d'accroître la privatisation et d'améliorer l'infrastructure. Toutefois, nous devons admettre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Au-delà des difficultés associées à la transition, la Mongolie est un pays sans littoral dont la situation écologique pose de véritables défis à la sécurité et au développement économiques, ce qui fait d'elle un candidat tout désigné à la vulnérabilité économique. Toutefois, pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, la Mongolie doit accélérer son développement économique. Étant donné sa forte dépendance de quelques produits primaires d'exportation, l'économie mongole reste hautement vulnérable aux chocs extérieurs et à des termes d'échange difficiles.

Le commerce représente un moteur important de la croissance et un moyen de développer la coopération entre les nations. Toutefois, étant donné leur situation géographique, les pays sans littoral se trouvent désavantagés d'un point de vue structurel, car ils ne peuvent pas bénéficier de la libéralisation du commerce à égalité avec les autres. C'est la raison pour

laquelle la Déclaration du Millénaire a reconnu les besoins et les problèmes spécifiques des 30 pays sans littoral, la moitié desquels font partie des pays les moins avancés. Les coûts de transit élevés de leurs importations et exportations réduisent à néant les avantages comparatifs dont ils pourraient autrement jouir dans le commerce mondial.

Les défis auxquels les pays en développement sans littoral font face sont clairement soulignés au paragraphe 156 du rapport. Ma délégation partage entièrement la conclusion selon laquelle

« Le coût de transport élevé des importations des pays en développement sans littoral représente pour leur économie une charge non négligeable, qui se traduit par l'inflation du prix des biens de consommation et des biens intermédiaires tels que le carburant. »

Bien que ma délégation puisse marquer son accord sur les trois stratégies proposées au paragraphe 157 pour affronter ces défis et difficultés, et bien qu'elle puisse convenir que la part de l'aide publique au développement consacrée au secteur du transport dans les pays en développement sans littoral pourrait être prise comme indicateur pour atteindre l'objectif, nous croyons que plusieurs indicateurs ou objectifs statistiques concrets pourraient être élaborés afin que nous puissions constamment surveiller et évaluer la mise en oeuvre de ce but. À cet égard, ma délégation, de concert avec celles d'autres pays en développement sans littoral, pourrait fournir quelques propositions concrètes au Secrétaire général.

Comme il est souligné dans le mémorandum du Gouvernement mongol annexé au document A/56/606, la pauvreté est un des problèmes les plus graves auxquels la Mongolie fait face aujourd'hui. Trente-six pour cent de la population vit dans la pauvreté, phénomène qui, malheureusement, a accompagné notre processus de transition long d'une décennie. Entre 1994 et 2000, le Gouvernement mongol a mis en oeuvre un programme national d'atténuation de la pauvreté avec l'appui de la communauté internationale. Le but premier de ce programme était de freiner la tendance croissante à la pauvreté dans notre pays. À cette fin, plus de 13 000 projets de petite échelle ont été lancés avec la participation active de la société civile. Une enquête nationale menée l'an dernier a malheureusement montré que le niveau de pauvreté n'a

pas été réduit, dans un climat de difficultés économiques persistantes.

Conformément à la stratégie actuelle de réduction de la pauvreté, qui est harmonisée avec et appuyée par des stratégies de croissance largement représentatives, centrées sur le personnel et créatrices d'emplois, le Gouvernement mongol vise à réduire le nombre de personnes vivant dans la misère d'au moins 25 % d'ici à 2005 et de moitié d'ici à 2015, comme il est envisagé dans la Déclaration du Millénaire.

La Mongolie est déterminée à atteindre intégralement les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les ressources nationales disponibles à cette fin sont limitées. Les sources étrangères de financement ont par conséquent un rôle important à jouer. Nous n'avons aucun doute quant au fait que l'appui et l'aide continus de la communauté internationale – de nos partenaires pour le développement aux plans bilatéral et multilatéral – demeureront essentiels dans nos efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. En outre, la Mongolie espère que la proche Conférence internationale sur le financement du développement et le proche Sommet mondial pour le développement durable donneront un nouvel élan pour atteindre ces objectifs.

La Mongolie a pris les premières mesures pour atteindre oeuvre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. De nombreux défis l'attendent dans ce processus. Néanmoins, la Mongolie croit qu'avec la volonté politique, les ressources adéquates, une stratégie et une coopération appropriées, les objectifs louables de la Déclaration peuvent être atteints. L'esprit de partenariat et la responsabilité partagée qui ont présidé à la Déclaration du Millénaire sont également essentiels pour traduire cette vision en réalité. À cette fin, la Mongolie est disposée à coopérer étroitement avec les organisations de la famille des Nations Unies, avec les États Membres et avec les institutions financières et économiques internationales.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le Sommet du Millénaire n'a pas traité de nouveaux problèmes ni révélé de nouveaux défis jusqu'à présent inconnus de l'humanité. Ce qu'il a fait cependant, c'est ceci : les dirigeants du monde ont fixé des objectifs pour rendre le monde meilleur, notamment en supprimant les barrières politiques et économiques qui divisent notre monde en un monde de nantis et un autre

monde de démunis. Ils ont ranimé l'espoir et la confiance de millions de personnes : la pauvreté et les privations ne sont pas leur destinée. Néanmoins, au paragraphe 81 de son rapport (A/56/326), le Secrétaire général insiste sur l'écart entre les engagements et leur mise en oeuvre. Les engagements pris au Sommet sont la première étape du processus de mise en oeuvre des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire. Notre tâche ici est donc de trouver les moyens les plus efficaces pour les transformer en réalité. Après tout, la Déclaration du Millénaire était censée d'abord et avant tout transformer la vie de ceux qui vivent avec un dollar par jour, ceux qui sont nés, qui vivent et qui meurent dans la guerre, et ceux qui vivent dans des conditions indignes d'êtres humains.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport, qui définit son plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire qui est importante dans sa totalité, qui est opportune et qui traite des questions d'une manière complète. Je vais aborder quelques-unes de ces questions.

Le Secrétaire général n'aurait pas pu mieux le dire : la communauté internationale doit passer d'une époque où elle ne fait que prendre des engagements à une époque où elle les met en oeuvre. Nous pensons que c'est dans cet esprit que nous, les États Membres, devons examiner les stratégies recommandées dans le rapport. C'est la traduction des engagements en actes par tous les États Membres qui conduira à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et la distinguera donc des résultats de tant d'autres assemblées.

En fait, le nombre de conflits a diminué tandis que celui des accords de paix a augmenté. Mais cela ne se traduit pas nécessairement par la fin des conflits. Des souffrances immenses persistent, qui sont le résultat des conflits armés actuels. Nous devons examiner les causes dans le cadre du rôle du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le contexte du renforcement de la primauté du droit au niveau international, la période du 19 septembre au 5 octobre 2001 était réservée pour un examen approfondi des droits des femmes et des enfants. Il était prévu que cet événement – une invitation à tous les États à adhérer aux traités multilatéraux relatifs aux droits des femmes et des enfants – coïnciderait avec la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants. Si la session

extraordinaire a été reprogrammée, l'événement relatif aux traités demeure pertinent pour l'amélioration de la condition des femmes dans le monde. À cet égard, nous demandons aux États Membres de signer les 23 traités mentionnés sur la promotion des droits des femmes et des enfants. Il est prouvé que lorsque les femmes participent à tous les aspects de la vie de leurs sociétés sur un pied d'égalité, non seulement elles tirent profit de leur autonomisation, mais la société entière en bénéficie.

La Namibie appuie les objectifs de l'ONU en ce qui concerne la résolution des conflits armés. En réalité, nous devons passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Pour l'instant, cependant, nous devons adopter une stratégie efficace pour résoudre les conflits qui saignent l'Afrique à mort.

Le problème n'est pas le manque de missions d'établissement des faits et de missions de renforcement de la confiance ou les bons offices du Secrétaire général; la principale contrainte est liée à la sélectivité avec laquelle sont mises en oeuvre les conclusions du Conseil de sécurité. Cette question doit être prise en compte dans les stratégies proposées en vue de régler les conflits armés.

Le maintien de la paix est un instrument essentiel, qui fait partie intégrante des travaux du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Progressivement, la responsabilité du maintien de la paix est passée pour l'essentiel aux pays en développement. Actuellement, huit des 10 principaux pays fournisseurs de contingents sont des pays en développement. Que faut-il tirer de ce fait concernant le financement des opérations de maintien de la paix? Et, ce qui est encore plus crucial, qu'en pouvons-nous déduire quant à l'équipement dont disposent les soldats de la paix? Alors que nous nous attachons à réformer le maintien de la paix, la Namibie estime, par conséquent, qu'il faut se pencher sérieusement sur le financement des opérations de maintien de la paix et sur la participation de tous les États Membres aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La consolidation de la paix fait partie intégrante du maintien de la paix. Nous avons vu que, dans le processus difficile de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, les mesures de consolidation de la paix peuvent être d'une réelle utilité.

Cependant, l'expérience a montré que la consolidation de la paix est plus efficace quand elle commence et qu'elle est poursuivie à long terme.

La position de la Namibie en matière de désarmement est bien connue, et nous nous félicitons de la convocation d'une conférence internationale consacrée au désarmement. Une telle conférence devrait être organisée sous l'égide de l'ONU. Si la course aux armements dans l'espace pose des dangers réels, beaucoup de nos peuples souffrent des répercussions de la prolifération d'armes légères due au commerce illicite de ces armes.

Dans ce contexte, la Namibie est favorable à la tenue en 2006 d'une conférence des Nations Unies chargée de l'examen de l'application du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le VIH/sida continue de faire des ravages dans notre région. Le nombre des orphelins du sida monte très rapidement et le défi s'avère particulièrement délicat à relever. Toute stratégie visant à faire face à ce fléau et à aider ceux qui sont les plus touchés doit tenir compte de la situation des orphelins du sida. Nous nous félicitons de la constitution de l'équipe spéciale interinstitutions pour les orphelins et les enfants vulnérables, dont nous espérons qu'elle pourra effectivement permettre d'élaborer des plans concrets et efficaces pour s'occuper de ces enfants dans le besoin.

Nous avons étudié les objectifs et stratégies proposés dans la partie intitulée « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique ». C'est une chose – et une très bonne chose d'ailleurs – que la démocratisation de l'Afrique; c'est une toute autre chose que de se tenir aux côtés des pays africains par la suite. La démocratisation n'est pas une fin en soi. Je tiens à y insister, car trop souvent nous avons vu des pays replonger dans la guerre civile après des élections réussies. Les stratégies proposées par le Secrétaire général dans le domaine du renforcement des capacités sont essentielles. Permettez-moi de souligner que cet appui doit être un appui à long terme, qui tienne compte des besoins de chaque situation spécifique. Il est également essentiel d'apporter un appui effectif au Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Au paragraphe 251 de son rapport, le Secrétaire général indique que 33 des 41 pays pauvres très endettés se trouvent en Afrique. L'allègement de la dette de l'Afrique est donc indispensable pour que l'économie des pays africains devienne viable.

Les stratégies de lutte proposées par le Secrétaire général contre le VIH/sida en Afrique permettront de compléter, lorsqu'elles seront mises en oeuvre, les efforts des pays africains eux-mêmes.

La mise en oeuvre des stratégies permettant de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique doit coordonner les différentes initiatives existantes sur l'Afrique afin de compléter la mise en oeuvre du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

L'Assemblée générale est le seul organe où tout Membre de l'ONU peut participer au débat sur toute question examinée. C'est l'organe le plus ouvert et le plus transparent de l'ONU et il doit le rester. Par exemple, alors que nous procédons à l'examen de la biennalisation éventuelle des points de l'ordre du jour, il importe que nous tirions des enseignements d'activités similaires que nous avons conduites au sein de certaines grandes commissions de l'Assemblée générale. Pour la Namibie, le fait que l'Assemblée générale est le principal organe délibérant qui prenne des décisions et soit représentatif implique que ses délibérations sur les points de l'ordre du jour sont conformes à son statut.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité ne peut se poursuivre indéfiniment. Nous ne pouvons être à la fois insatisfaits de la composition actuelle du Conseil et tout faire, par notre action ou notre inaction, pour maintenir le statu quo. Les méthodes de travail du Conseil de sécurité ne pourront être améliorées tant que sa structure restera inchangée. La réforme du Conseil doit donc être accélérée.

Le Conseil économique et social se compose de 55 États Membres et fonctionne bien. La Namibie est d'accord avec les stratégies proposées pour faire progresser les travaux du Conseil économique et social, mais nous voudrions souligner que les commissions du Conseil économique axées sur le développement doivent être renforcées. Je pense tout particulièrement ici à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui sont parmi les

organes les plus importants pour ce qui est du développement économique des pays en développement. Il faut donc profiter de la réforme en cours du Conseil économique et social pour les renforcer.

Nous saluons la coordination proposée entre les organes de l'ONU et nous nous félicitons de l'obligation faite aux États Membres de s'acquitter de leur contribution financière, comme le stipule la Charte, intégralement, en temps voulu et sans conditions. Nous sommes également d'accord avec les stratégies visant à assurer la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé.

La Namibie, qui est un membre actif de l'Union interparlementaire, appuie énergiquement à ce titre la participation directe des parlementaires à l'examen des questions de fond traitées au sein de l'ONU.

Nous avons pris note des propositions du Secrétaire général sur les rapports de suivi. Nous ferons des observations à ce sujet au moment voulu.

M. Abdul Jabar (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport très complet sur ce point de l'ordre du jour. La Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre de l'année dernière, avait pour but de mettre l'ONU plus en phase avec les nouvelles réalités mondiales, afin de la rendre plus dynamique dans ses politiques et de garantir qu'elle ne perdra rien de sa pertinence aux yeux de ses membres, en particulier des pays en développement.

La plupart des objectifs de la Déclaration ne sont pas nouveaux. Nombre d'entre eux trouvent leur origine dans les conclusions des conférences mondiales des années 90. Malheureusement, en raison du manque de volonté politique, il n'y a pas eu de suivi de la part de nombreux États Membres, qui n'ont pu tenir leurs engagements. Nous devrions donc nous féliciter du plan de campagne que le Secrétaire général a proposé en tant que contribution importante à la mise en oeuvre de ces objectifs.

Le respect du droit international constitue un important pilier du nouvel ordre mondial qui marque le nouveau siècle et le nouveau millénaire. À cet égard, l'acceptation universelle des traités est extrêmement importante. La Malaisie accorde une grande importance aux initiatives prises par les Nations Unies pour promouvoir la primauté du droit au niveau

international. Nous reconnaissons que les traités sont l'une des principales sources du droit international, et nous nous félicitons de voir que les États ont de plus en plus recours aux traités pour fonder leurs relations. L'universalité et la force contraignante des traités multilatéraux seraient renforcées si les nombreux États de la communauté internationale étaient parties à de tels traités. Nous sommes fermement convaincus que dans les négociations visant à élaborer des traités, l'avis du plus grand nombre possible de pays doit être pris en considération et tous les efforts doivent être faits pour obtenir un consensus, notamment sur des questions controversées, assurant ainsi une adhésion universelle à ces instruments.

La Malaisie a toujours pris au sérieux ses obligations internationales et adopte donc une approche prudente en entreprenant une étude approfondie avant de s'engager à un traité. Nous saluons le rôle du Secrétaire général en tant que dépositaire de plus de 500 traités majeurs et le félicitons de ses efforts visant à encourager les États Membres à adhérer à ces traités et conventions. Nous sommes heureux d'y répondre en déposant trois instruments de ratification et d'acceptation à cette session de l'Assemblée générale.

Ma délégation se félicite aussi de la prise de conscience croissante du rôle de la Cour internationale de Justice dans le règlement pacifique des différends internationaux. Cela a contribué non seulement à réduire les tensions entre États, mais aussi à promouvoir la paix et l'harmonie entre eux, notamment entre pays voisins. En promouvant le rôle de la Cour mondiale, nous devons lui donner les moyens nécessaires pour faire face à l'accroissement considérable de sa charge de travail ces dernières années. Revitaliser et renforcer la CIJ contribuera certainement à accroître son efficacité et son rôle dans la promotion de la justice au titre du droit international.

Ma délégation note avec préoccupation qu'en dépit de la fin de la guerre froide, les dépenses militaires mondiales se sont accrues, passant de 762 milliards de dollars environ en 1998 à près de 800 milliards en 2000. La Malaisie appelle à de nouvelles réductions d'armements, classiques et nucléaires. Nous notons avec inquiétude l'utilisation d'armes classiques hautement sophistiquées dans de nombreuses guerres conduites par des pays en développement, même alors qu'ils peuvent à peine s'en permettre l'achat.

Mais nous pensons que la plus grande menace à la survie de l'humanité est celle posée par les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous appelons à des efforts sérieux en vue de leur élimination. S'agissant des armes nucléaires, nous pensons que l'avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, rendu en juillet 1996, a été un fait extrêmement positif et une contribution majeure de la Cour mondiale à la campagne en faveur du désarmement nucléaire. Nous sommes heureux que le rapport du Secrétaire général fasse mention de cet avis consultatif historique. Malheureusement, il continue d'être ignoré par les États dotés d'armes nucléaires.

La Malaisie et d'autres pays ayant la même approche continueront leurs efforts au sein de la Première Commission pour obtenir des mesures de suivi à l'avis consultatif. Nous appuyons donc fermement l'appel du Secrétaire général à la convocation d'une conférence internationale chargée d'identifier les moyens permettant d'éliminer les dangers nucléaires. Nous soutenons également ses efforts continus pour assurer la pleine mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, et pour promouvoir leur universalité.

La Malaisie a achevé la destruction de ses stocks de mines terrestres antipersonnel et a donc pleinement satisfait à ses obligations au titre de l'article 4 de la Convention d'Ottawa devenant ainsi le premier pays d'Asie à l'avoir fait. Nous demeurons déterminés à parvenir à une interdiction universelle effective des mines terrestres antipersonnel. Nous restons fermement convaincus que les souffrances humanitaires causées par les mines terrestres antipersonnel dépassent de loin leur utilité militaire. Nous espérons qu'une pression politique plus forte se fera jour en faveur de l'acceptation universelle de ce traité. Nous demandons à tous les États d'envisager favorablement d'adhérer à la Convention et de tout faire pour satisfaire à leurs obligations, en mettant fin à l'emploi de cette arme inhumaine.

S'agissant du maintien de la paix, la Malaisie se félicite des efforts visant à renforcer les capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix. Nous saluons la collaboration croissante entre l'ONU et les organisations régionales. Mais cette collaboration avec les organisations régionales ne doit pas conduire à une

abdication de ses responsabilités par le Conseil de sécurité, dont la responsabilité fondamentale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU ne doit pas ignorer cette responsabilité, qui lui incombe au titre de la Charte, du fait simplement que toute situation de conflit particulier est complexe.

Les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire ont mis en évidence huit objectifs de développement et 18 cibles; nous apprécions les efforts du Secrétaire général visant à les regrouper. Si ma délégation convient que ces objectifs représentent un partenariat entre les pays développés et les pays en développement, nous redisons que ces objectifs ne pourront être réalisés qu'avec des ressources financières substantielles. Nous demandons aux pays développés d'honorer leurs engagements, notamment en atteignant l'objectif chiffré de l'aide publique au développement (APD). La Conférence internationale sur le financement du développement, prévue l'an prochain à Monterrey (Mexique), sera une occasion d'évaluer le sérieux des pays développés s'agissant d'honorer cet engagement. Les pays développés doivent également distinguer l'APD de l'assistance humanitaire.

La mondialisation apporte aussi dans son sillage les progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Si les pays développés progressent rapidement sur les autoroutes de ces technologies, les pays en développement sont loin derrière, ce qui contribue à aggraver davantage leur marginalisation. La Malaisie est heureuse de noter que le Groupe d'étude chargé des technologies de l'information et de la communication sera lancé demain afin de réduire le fossé numérique, améliorer les perspectives dans ce domaine et de mettre ces technologies au service du développement pour tous.

En matière de promotion des droits de l'homme, nous devrions être ouverts à de nouveaux concepts et idées et être pleinement conscients du fait que le monde est multiculturel et interdépendant. Nous sommes heureux de noter que des changements fondamentaux sont intervenus dans les attitudes à l'égard des droits de l'homme. Ainsi, on reconnaît à présent que les violations de droits de l'homme sont perpétrées non seulement par des États, mais aussi par des entités non étatiques. Dans le même temps, on reconnaît que dans un monde complexe, où des choix difficiles doivent être faits, la somme des droits des individus constituant un groupe doit parfois avoir

présenté sur les droits d'un individu au sein de ce groupe.

La Malaisie a toujours été convaincue de l'importance des droits de l'homme et respecte les dispositions des instruments existants en matière de droits de l'homme, même si elle n'est pas partie à certains d'entre eux pour des raisons juridiques et techniques. Nous pensons que l'exercice de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité, et la clef de la prévention des conflits. Nous pensons que les droits de l'homme doivent être conçus de façon globale et intégrée, et que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont indivisibles et interdépendants. La recherche et la promotion exclusives d'une seule série de droits au détriment d'autres ne peuvent que créer une atmosphère de confrontation. Nous pensons également que la responsabilité de défendre et de promouvoir les droits de l'homme dans un pays relève du gouvernement, tout en reconnaissant la nécessité de disposer d'un organe indépendant en matière de droits de l'homme, chargé de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.

À cet égard, nous avons le plaisir d'indiquer que, depuis sa création, la Commission des droits de l'homme en Malaisie a bien servi la population et qu'elle fonctionne avec efficacité bien et en toute indépendance.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, il est extrêmement décourageant de constater qu'après plus de huit ans de débat, le Groupe de travail ne parvient toujours pas à faire de progrès sur les grandes questions, en particulier sur la question du droit de veto. Si l'on veut faire le moindre progrès, il faut que tous les intéressés fassent preuve de la souplesse requise, en particulier les membres permanents.

La Malaisie se félicite de ce que grâce à l'accord de l'an dernier sur le barème révisé des quotes-parts, l'ONU se trouve maintenant dans une position financière saine. Nous nous réjouissons de ce que le paiement des arriérés actuels et des arriérés de contributions se soit amélioré et que les États Membres remettent de plus en plus leurs contributions intégralement et ponctuellement. Il faut tout mettre en oeuvre pour garantir que l'accord auquel on est

parvenu, dans un esprit de souplesse et de compromis, sera respecté.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : L'histoire des Nations Unies est riche en sommets et en déclarations qui ne font que passer sans apporter de grand changement. Il est donc facile de devenir cynique lorsque l'on évoque les sommets et leurs résultats. Si nous ne voulons pas que le Sommet du Millénaire et ses acquis soient ternis par un tel cynisme, nous devons prouver que cette fois-ci les choses vont changer et que nous allons réellement nous efforcer d'apparier à nos belles paroles des actes tout aussi beaux.

À certains égards, nous avons sans doute déjà tourné la page. Le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies est un document des Nations Unies assez inhabituel qui ne se contente pas de présenter encore des mots. Il énonce un ensemble d'objectifs quantifiables et d'indicateurs mesurables. L'un des chapitres les plus instructifs du document se trouve aux pages 62 à 65, qui énoncent 8 objectifs, 18 cibles et plus de 40 indicateurs concrets. Nous devrions ensuite mettre ces cibles et ces indicateurs sur un site Web avec des graphiques et des diagrammes indiquant grâce à des lignes de tendance si nous sommes en train de réussir ou d'échouer dans la réalisation de ces objectifs. Si nous agissons ainsi, nous ferons un grand pas dans le sens de la transparence.

Mais toutes ces mesures seront modestes. Les mesures vraiment importantes que nous devons prendre consistent dans la mise en oeuvre concrète des engagements que nous avons formulés dans la Déclaration du Millénaire. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport,

« Pour la plupart, les cibles retenues dans la Déclaration du Millénaire n'étaient pas nouvelles. ... Ce dont nous avons besoin, par conséquent, ce n'est pas de nouveaux rapports techniques ou études de faisabilité. C'est que les États fassent la preuve de leur volonté politique de tenir les engagements déjà pris et de mettre en oeuvre les stratégies déjà élaborées. » (A/56/326, par. 6 et 7)

Le Secrétaire général a raison. Aucune des cibles et aucun des engagements n'est nouveau. La question qui se pose est donc la suivante : pourquoi ne les avons-nous pas mis en oeuvre dans le passé?

Afin de faire en sorte que les Nations Unies ne négligent pas encore une fois de donner suite aux engagements convenus, nous, États Membres, qui après tout composons l'ONU, devons compléter l'excellent plan de campagne élaboré par le Secrétariat en analysant objectivement les obstacles qui ont empêché la donner suite aux engagements précédents. Le Secrétariat ne peut pas le faire à notre place. Les membres du Secrétariat ne peuvent pas critiquer leurs employeurs, c'est-à-dire les États Membres. Nous, États Membres, devons faire notre autocritique.

Afin d'ouvrir le débat sur ce sujet, nous voudrions suggérer quels sont certains des obstacles que nous devons affronter. Le premier obstacle structurel vient de ce que, bien que nous disions sans cesse que nous appartenons à un seul village planétaire, nous ne concevons toujours pas l'humanité comme une communauté. La Déclaration du Millénaire reconnaît ceci dans une certaine mesure quand il y dit au paragraphe 2,

« Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. »

La vérité toute simple est que peu de nations prennent ces responsabilités collectives au sérieux.

Il y a à cela une raison structurelle toute simple. Les États-nations font passer les intérêts nationaux bien avant les intérêts collectifs. Ceci, encore une fois, est tout simplement dû au fait que les dirigeants nationaux se font élire lorsqu'ils font passer les intérêts nationaux avant les intérêts mondiaux. Ils se font renvoyer s'ils font passer les intérêts mondiaux avant les intérêts nationaux. Il ne s'agit pas là d'une question abstraite. Ceci s'applique à certains des objectifs spécifiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Prenons, par exemple, l'un des objectifs clefs de la Déclaration du Millénaire : celui de réduire de moitié, d'ici à l'année 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Les pays pauvres ne peuvent accroître leur revenu que s'ils reçoivent une aide ou pratiquent le commerce. L'aide est en diminution et nous savons qu'elle n'est pas près d'augmenter. Pour ce qui est du commerce, il ne semble pas y avoir beaucoup de signes positifs. Le montant moyen des droits de douane

imposés aux biens en provenance de pays en développement est de 30 % supérieur à la moyenne mondiale. Si nous voulons que le revenu des pays pauvres s'améliore, il faut que les droits de douane qui frappent leurs marchandises soient bien plus faibles, et non pas plus élevés, que ce qu'il sont en moyenne dans le monde.

Existe-t-il un moyen de contourner l'obstacle structurel que représentent les intérêts nationaux? Par bonheur, il existe un moyen. Il faut pour cela reconnaître que parfois les intérêts mondiaux servent les intérêts nationaux. Il y a un article très lucide dans le numéro actuel de *Fortune Magazine* daté du 3 décembre 2001 dont l'auteur est le lauréat du prix Nobel 2001, le professeur Joseph Stiglitz. Cet article s'intitule judicieusement « Il faut prêcher par l'exemple » (« You have to walk the talk »). Ce titre, en fait, devrait être le thème de notre débat d'aujourd'hui. Dans cet article, le professeur Stiglitz déclare :

« La guerre contre le terrorisme nous a fait comprendre avec force que nous partageons une même planète, que nous sommes interdépendants, et que si nous voulons trouver une solution aux problèmes centraux du monde, nous devons travailler ensemble. »

Toutefois, dans le même article, le professeur Stiglitz nous avertit qu'il y a un énorme écart entre ce que les pays développés prêchent et l'exemple qu'ils donnent. Par exemple, alors qu'ils s'efforcent d'obliger les pays en développement à ouvrir leurs marchés, ils ferment leurs propres marchés à un grand nombre d'importations des pays en développement dans des domaines comme l'agriculture et les textiles. Le message de Stiglitz est simple et clair : si l'on veut venir en aide aux pays en développement – et il est évident que dans les engagements que nous avons pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire nous avons manifesté notre désir d'aider les pays en développement –, il faudra que les pays développés modifient sérieusement leurs politiques économiques. Pour ce faire, ils devront commencer par reconnaître qu'il y va de leur intérêt personnel d'appuyer ces intérêts mondiaux. L'article de M. Stiglitz se trouve également sur Internet sur le site Fortune.com et vaut la peine d'être lu en entier.

Le deuxième obstacle structurel que doit affronter la Déclaration du Millénaire découle de ce que les

relations internationales obéissent à certaines considérations de la puissance, et non pas à des idéaux, à la raison ou même à la logique. Encore une fois, il est facile d'expliquer cet état de choses si l'on examine l'un des objectifs et cibles énoncés dans le plan de campagne. Un des objectifs clefs énoncés à la page 15 est de « réduire autant que possible les effets néfastes que les sanctions économiques imposées par l'Organisation des Nations Unies peuvent avoir sur les populations innocentes ». Pour ce faire, le plan de campagne suggère ce qui suit :

« Un mécanisme permanent de surveillance des sanctions doit donc être mis au point, pour faire en sorte que des sanctions intelligentes soient mieux ciblées et appliquées et pour porter à l'attention du Conseil de sécurité les cas de non-coopération ou de non-conformité. » (A/56/326, par.59)

Sur la même page, le plan de campagne évoque en passant les travaux du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les sanctions, qui a été créé le 17 avril 2000.

Ce que ne mentionne pas le plan de campagne, c'est que ce Groupe de travail avait pour date limite novembre 2000, il y a donc un an de cela, pour achever son rapport. Une année s'est écoulée; ce rapport aurait dû être remis depuis longtemps. Au début de chaque mois, nous discutons du programme de travail du Conseil de sécurité au sein de cet organe. Tous les mois, Singapour rappelle au Conseil que nous attendons d'être saisis de ce rapport. Chaque mois, rien ne se produit. Chaque mois, nous ne recevons pas de réponses et ne comprenons pas pourquoi le rapport de ce Groupe de travail, qui aurait dû être remis depuis longtemps, n'est pas encore publié. Nous ne pouvons qu'en deviner les raisons : peut-être que les intérêts de certains puissants seraient-ils que ce Groupe de travail ne finisse jamais son travail ou, encore plus important, qu'on ne mette jamais en place un mécanisme de suivi permanent des sanctions.

Malheureusement, il n'existe pas de façon aisée de contourner cet obstacle. Les considérations de pouvoir régissent les relations internationales depuis des millénaires. Cela ne changera pas du jour au lendemain. Mais, si nous parvenions à convaincre les puissants de ce monde qu'il y va de leur propre intérêt d'aider les faibles et les vulnérables, les choses

pourraient changer. Pour être honnête, certains signes pourraient indiquer que cela est déjà en train d'arriver.

Nous n'avons discuté que de deux obstacles éventuels, dans l'espoir qu'ils serviront d'illustrations. Nous avons l'intention d'être constructif. Dans le monde réel, il est dangereux de conduire en ayant les yeux rivés à la carte routière et en ignorant les vrais obstacles qui pourraient surgir. Nous continuons de croire que les objectifs énoncés dans le plan de campagne peuvent être atteints. Nous sommes d'accord avec le projet de résolution en cours d'élaboration qui vise à entériner le plan de campagne. Mais en le mettant en oeuvre, nous devons garder les yeux ouverts, faire attention aux obstacles et surtout conduire avec prudence au volant.

M. Ling (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Biélorus se félicite du projet de résolution qui a été soumis par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale dans le cadre du point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Nous pensons, comme la vaste majorité des États Membres qui sont intervenus au cours du débat général, que l'ONU doit continuer à déployer des efforts pour mettre en oeuvre les dispositions de la Déclaration du Millénaire.

L'évolution rapide du développement humain apporte des corrections constantes à l'ampleur et au contenu des tâches qu'implique la recherche de la paix, de la sécurité et du développement. Il y a un an, au tournant du siècle et au début du nouveau millénaire, les dirigeants des États Membres de l'ONU ont établi la liste des tâches fondamentales qu'il faut accomplir pour que notre monde devienne plus habitable. Le Biélorus a souligné à maintes reprises sa haute appréciation de la Déclaration du Millénaire. Nous pensons que c'est un brillant résultat de la sagesse collective au stade actuel de l'évolution de l'humanité.

Les événements du 11 septembre 2001 nous ont obligés, une fois de plus, à réévaluer notre programme d'action et à y apporter quelques corrections. À cet égard, la lutte contre le terrorisme international en tant que phénomène mondial et menace pour la civilisation constitue indéniablement une des priorités de l'activité de l'ONU. Dans le même temps, le Biélorus partage en tout point la démarche du Secrétaire général Kofi Annan qui est exposée dans l'intervention qu'il a faite à l'inauguration du débat général de la présente session. Comme il l'a déclaré, aucun des points qui

étaient à l'ordre du jour de l'ONU à la veille des actes de terrorisme n'est devenu aujourd'hui moins pressant. Au contraire, la manifestation du terrorisme à cette échelle sans précédent souligne la nécessité d'une approche globale pour résoudre les problèmes de l'heure, une approche basée sur la Déclaration du Millénaire.

Le rapport du Secrétaire général, qui contient un plan d'action pour la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration du Sommet, est examiné par notre pays avec un intérêt considérable. Ce document est d'autant plus pertinent pour mon pays que le Gouvernement achève la préparation d'un programme conceptuel interne pour l'exécution des dispositions du Sommet. Nous estimons que ce n'est que par un échange constant de vues et par la prise en compte du point de vue individuel de chaque pays sur le processus de mise en oeuvre de la Déclaration, qu'il sera possible de rendre ce document et ce plan d'action tant réalistes que faisables. Nous sommes préparés à cet échange. Nous pensons qu'à un certain stade, il serait utile d'envisager un mécanisme spécifique pour tenir ce débat sur une base constante et régulière et pour surveiller l'application des décisions du Sommet.

Le Biélorus a fréquemment énoncé sa position en ce qui concerne nombre de domaines examinés dans le plan d'action du Secrétaire général, tant lors des réunions plénières que lors de la présente session présente et du débat général. L'époque dans laquelle nous vivons exige que nous prenions sans plus tarder des mesures pratiques. Nous sommes persuadés que ce n'est qu'ainsi que nous pourrions rendre effectif le processus de mise en oeuvre des décisions du Sommet et démontrer à la population de nos États les possibilités exceptionnelles qu'offre l'Organisation en cette ère de mondialisation. J'assure l'Assemblée de l'étroite collaboration et coopération du Biélorus à cet égard.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou accueille avec un grand intérêt le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui nous a été présenté par le Secrétaire général. Nous estimons que ce débat nous permettra d'identifier avec clarté ce que les États Membres perçoivent comme les forces et les faiblesses des stratégies et des plans d'action proposés par le Secrétaire général pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, tout en prenant en compte la nécessité d'adopter une approche équilibrée,

exhaustive, coordonnée et intégrée, conformément à la résolution 55/162.

C'est dans cet esprit que je voudrais signaler que la délégation du Pérou a une opinion généralement favorable du plan de campagne : non seulement nous sommes d'accord avec les propositions qui ont été faites, mais nous appuyons, promovons et appliquons nombre de ses recommandations.

Il y a 15 jours, mon pays a achevé de ratifier l'important instrument de création de la Cour pénale internationale dont l'entrée en fonctions permettra de lutter contre l'impunité. Nous avons également adhéré aux 12 conventions sectorielles contre le terrorisme. En outre, nous sommes en train d'élaborer une législation nationale pour le gel des avoirs et autres biens financiers d'organisations terroristes. De même, nous avons respecté les obligations de la Convention d'Ottawa en détruisant complètement tous nos stocks de mines antipersonnel et nous continuons de promouvoir le processus de réduction des dépenses d'armements dans la région d'Amérique latine.

En outre, mon gouvernement est fermement convaincu que la pleine protection et la promotion des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de la démocratie et du développement sont essentielles à un climat de justice et de paix sociale, non seulement dans mon pays mais dans le monde entier. Je souhaiterais dire que la semaine dernière, lors du débat sur la situation des droits de l'homme dans le monde, un grand nombre d'États Membres ont attiré l'attention sur la ferme volonté politique du Gouvernement péruvien de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, de renforcer le système judiciaire, de lutter contre les drogues et de consolider l'économie péruvienne.

Le fait que nous souscrivons à une grande partie des propositions de mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration du Millénaire ne signifie pas pour autant que nous ne soyons pas préoccupés par certaines questions ou que nous ne voulions pas soulever quelques points.

Le document doit refléter clairement non seulement les engagements au niveau national, mais aussi les efforts bien définis et sérieux que doit déployer la communauté internationale afin d'aboutir à une nécessaire et plus grande transparence et à une meilleure gestion de l'économie mondiale. Ceci devrait se refléter dans l'approche qui est adoptée concernant

la perspective du développement énoncée dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, les actions qui sont suggérées afin de répondre aux besoins des pays en développement sont loin d'être adéquates. Pour concrétiser d'ici à 2015 les principaux objectifs de développement énoncés au Sommet du Millénaire, il faut 50 milliards de dollars supplémentaires en aide publique au développement proprement dite. Un montant supplémentaire de quatre milliards de dollars par an sera nécessaire pour l'aide humanitaire, alors que la satisfaction des besoins en matière de fonction publique à l'échelle mondiale exigera un total de 20 milliards de dollars supplémentaires par an.

Bien que les résultats de la réunion récente de Doha nous donnent des raisons d'espérer, nous éprouvons aussi quelques doutes. Nous attendons beaucoup du rapprochement du régime sur les aspects des droits de propriété qui touchent au commerce, ou ADPIC, et du régime concernant la protection de la santé publique. Toutefois, nous devons nous assurer que cet optimisme débouche sur des résultats concrets et éviter les frustrations associées aux négociations du Cycle d'Uruguay. Après plus de 10 ans d'assouplissement des échanges commerciaux qui ont fait suite au Cycle d'Uruguay et après les ajustements nationaux qui ont affecté nos pays, il demeure qu'aujourd'hui plus de 100 pays en développement n'ont pas réussi à atteindre de croissance durable de leur revenu par habitant, comme l'ont constaté de récents rapports sur les droits de l'homme.

Le système multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne pourrait exister sans un système de financement stable, et nous avons vu une série de projets d'intégration commerciale s'effondrer uniquement pour des raisons financières. Le système des échanges commerciaux ne peut fonctionner dans un monde dépourvu de stabilité financière. C'est la raison pour laquelle nous devons redoubler d'efforts afin de garantir que la Conférence internationale sur le financement du développement obtienne des résultats concrets. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas saisir cette occasion afin de faire face ensemble à l'instabilité actuelle du système financier. Nous devons faire en sorte que le système financier soit stable : autrement, les résultats de Doha ne se traduiront jamais dans la réalité.

Nous avons été aussi frappés par la manière générale dont le plan de campagne traite de la mise en oeuvre de ces objectifs. Nous aurions préféré que les

stratégies indiquées soient eux aussi beaucoup plus spécifiques, et que les appels lancés afin de parvenir aux objectifs fixés au Sommet du Millénaire soient plus spécifiques, y compris ceux relatifs au renforcement du rôle de l'Assemblée générale ainsi que la vaste réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il existe un fossé considérable entre l'élaboration des stratégies et leur mise en application, ainsi qu'une absence évidente de direction eu égard aux modalités et aux initiatives que doit adopter le système des Nations Unies dans son ensemble, y compris les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

Dans ce contexte, je voudrais signaler que la résolution 55/162 invite les instances et les organisations du système des Nations Unies et l'OMC à affermir et à ajuster leurs activités, leurs programmes et leurs stratégies à moyen terme, tout en reconnaissant que des ressources supplémentaires seront nécessaires afin de donner suite aux dispositions de la Déclaration du Millénaire relatives à l'élimination de la pauvreté.

Ma délégation souhaiterait indiquer que nous souscrivons entièrement à l'engagement clair contenu dans le document eu égard à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des autres objectifs de développement à l'échelle mondiale. Toutefois, nous pensons que le processus qui consiste à transformer ces engagements internationaux en plans d'action nationaux relève exclusivement de la compétence des Gouvernements et qu'il leur incombe donc d'assumer la responsabilité primordiale de réduire la pauvreté au niveau national.

Nous pensons que les indicateurs sont des instruments utiles pour évaluer le degré de réalisation auquel sont parvenus les objectifs. Nous gagnerions donc à étudier l'utilisation de ces indicateurs pour ce qui est d'autres domaines de la Déclaration du Millénaire. Nous notons, toutefois, qu'un plus grand degré de précision ainsi que des travaux préalables supplémentaires portant sur les indicateurs est indispensable eu égard à l'objectif 8, décrit dans l'annexe du plan de campagne, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis, par exemple, dans la viabilité de la dette extérieure à long terme. Néanmoins, il est absolument fondamental que les indicateurs ne soient pas faussés par des informations incomplètes et que le processus qui mène à leur sélection et à leur définition soit le résultat de consultations directes avec les États Membres.

D'autre part, la délégation du Pérou souhaiterait souligner l'importance qu'elle accorde à la lutte contre les drogues et la nécessité qu'elle soit mise en relief et clairement définie dans le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Mon pays a déployé des efforts résolus en ce sens, et nous pensons qu'un appui international est des plus importants pour les programmes de développement d'un type différent, conformément au principe de responsabilité partagée.

Enfin, eu égard à la référence qui est faite au paragraphe 136 du rapport à la distribution de l'aide publique au développement doit être distribuée, nous pensons, dans le cadre de la recommandation faite dans le rapport Zedillo, que l'aide au développement doit se faire sur la base de deux critères. Le premier critère concerne l'incidence de la pauvreté dans chaque pays, qui doit être mesurée de manière spécifique et objective – et non pas sur la base des critères auxquels on se réfère dans le rapport, à savoir les besoins des pays, puisque ceux-ci constituent une variable subjective. Le deuxième critère concerne le degré d'engagement caractérisant dans chaque pays les politiques de réduction de la pauvreté.

En conclusion, nous pensons que le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire est un document utile, mais qu'il faut lui apporter des améliorations qui tiennent compte des observations des États Membres. Nous pensons que ce débat y contribuera et que, vu son importance, ce sujet devrait être débattu à l'avenir au début de la session de l'Assemblée générale.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous avons souhaité participer à ce débat, même si c'est de façon succincte, et ce pour deux raisons. La première raison a trait à l'importance du sujet. Nous sommes en train de discuter de rien moins que notre programme de travail prioritaire pour les décennies à venir. Dans ce contexte, je m'exprime au nom du groupe de pays d'Amérique centrale. La deuxième raison, qui est plus personnelle, concerne l'honneur que j'ai eu de servir, conjointement avec mon collègue de la Nouvelle-Zélande, sous la direction du Président de la cinquante-quatrième session, en tant que cofacilitateur du projet de document qui est ultérieurement devenu la Déclaration du Millénaire. Cette question revêt donc pour moi un grand intérêt, intérêt qui porte sur des questions de la plus haute importance pour l'avenir de l'humanité et sur des

préoccupations plus terre-à-terre résultant de mon implication dans les activités préparatoires du Sommet.

Lorsque nos chefs d'État et de gouvernement se sont réunis à New York, il y a de cela un an, leur objectif mondial était de réaliser un monde meilleur qui serait plus sûr, plus démocratique et plus responsable en matière de durabilité et qui permettrait de jouir d'un bien-être accru. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que nous avons progressé dans la réalisation de ces objectifs. On peut même dire le contraire. L'économie mondiale montre clairement des symptômes de récession et les événements du 11 septembre, qui ont été perpétrés dans notre pays hôte, ont suscité une certaine incertitude dans toutes nos activités. Mais nous devons persévérer, car la Déclaration du Millénaire fixe un objectif à long terme avec des mesures concrètes, viables et accessibles. En outre, il ne s'agit pas d'une déclaration supplémentaire. Nous avons tous convenu que la Déclaration du Millénaire est un document qui revêt une importance historique et qui est contraignant pour nous tous, individuellement et collectivement.

Il est, en conséquence, fondamental de continuer à concevoir un plan d'action afin de respecter les engagements énoncés dans la Déclaration, qui sont résumés de manière très éloquente dans l'annexe du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/56/326. Ce rapport constitue un pas en avant dans la bonne direction et nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir élaboré ce document.

La première observation que nous aimerions faire est que l'Assemblée générale s'est peut-être trompée en demandant un « plan de campagne » dans sa résolution 55/162, mais ma délégation estime que la Déclaration du Millénaire constitue un plan de campagne et que notre objectif actuel consiste précisément à trouver la manière de le mettre en oeuvre. En d'autres termes, s'il s'agissait d'un exercice juridique, la Déclaration aurait force de loi alors que le document dont nous sommes saisi serait un règlement. Je souligne cela parce que toutes nos observations sur ce document tiennent compte de cette interprétation.

Dans cet esprit, nous pensons que ce document réalise une percée parce qu'il énonce des stratégies afin de concrétiser les orientations figurant dans la Déclaration, mais il nous rappelle également le caractère interdépendant et intégré des actions individuelles qui font partie des approches défendus

tant dans la Déclaration du Millénaire que dans le rapport. Le fait que ce document comporte un paragraphe dans chacune de ses sections, sous la rubrique « objectif poursuivi », sur les stratégies pour aller de l'avant permet de proposer des directives concrètes qui nous permettront certainement d'aller dans la bonne direction. Nous jugeons utile également l'évaluation de la situation qui figure dans chaque section et qui décrit les progrès réalisés et les lacunes identifiées à la recherche de chacun des objectifs fixés par nos chefs d'État.

Un autre élément positif dans ce document est qu'il nous rappelle le caractère transnational de presque toutes les activités de l'humanité. Cela vient du fait que tous les objectifs impliquent invariablement que des engagements devront être pris au niveau de chaque pays – souvent au niveau de chaque communauté – et que d'autres devront être adoptées aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Cela nous rappelle le potentiel énorme de la coopération internationale, pilier fondamental de notre Organisation. Cela nous rappelle également qu'il importe de mettre en commun les « meilleures pratiques » dans les diverses composantes du plan de campagne.

Ce document est peut-être quelque peu déficient, cependant, en abordant les moyens de mettre en oeuvre les stratégies proposées. On ne peut que souscrire aux activités suivantes : renforcer la coopération, appuyer les États afin qu'ils respectent leurs engagements, ou encore oeuvrer afin de mobiliser les ressources. En général, le document n'indique pas dans le détail comment atteindre ces objectifs.

Ce trait apparaît aussi dans le chapitre III sur le développement et l'élimination de la pauvreté. L'énumération dans les paragraphes 86, 90, 92 et 103 des stratégies visant à réduire la pauvreté ne semblent pas très convaincants, tout particulièrement à la lumière de l'abondance des engagements et des plans d'action qui ont déjà été adoptés, notamment lors du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence de Copenhague + 5. Il est paradoxal qu'un des chapitres les plus détaillés porte sur le financement pour le développement aux paragraphes 129 à 150. Le paradoxe tient au fait que nous aurons justement l'occasion de faire part de nos idées dans le futur, notamment lors de notre rencontre à Monterrey, au Mexique, en mars 2002.

Pour ce qui est de la voie à suivre, nous avons quelques doutes sur le bien-fondé de soumettre un rapport du Secrétaire général – différent du rapport annuel sur l'activité de l'Organisation – sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements de la Déclaration du Millénaire, comme cela est proposé au paragraphe 305 du document. Si cette Déclaration constitue notre plan de campagne, le rapport annuel pourrait analyser les activités de l'Organisation en tenant compte des décisions qui ont été prises par nos chefs d'État et de gouvernement. Nous n'allons pas insister sur ce point, mais nous pensons qu'il serait peut-être souhaitable d'avoir un seul rapport global. D'autre part, nous n'avons aucune objection majeure s'agissant de la liste des thèmes proposés au paragraphe 306, car cela nous permettrait d'adopter une approche intégrée et transversale des engagements énoncés dans la Déclaration et de nous concentrer sur un thème spécial chaque année.

En dernier lieu, ce document nous pose un autre problème et peut-être cela est-il légitime, car c'est la nature d'un rapport soumis par le Secrétariat aux États Membres. Au chapitre VIII de la Déclaration, on ne parle pas assez des questions les plus épineuses qui ont un lien direct avec le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Il y a donc là une lacune car on pourrait arguer que pour atteindre un grand nombre d'objectifs fixés dans la Déclaration, il serait peut-être nécessaire d'améliorer le système de gouvernance de notre Organisation. Nous l'avons déjà indiqué à trois reprises au cours des deux derniers mois. Les événements du 11 septembre ont mis en évidence quelque chose dont nous étions tous conscients : il est temps d'honorer les engagements contenus au paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire, particulièrement en ce qui concerne l'Assemblée générale et la réforme globale du Conseil de sécurité.

En conclusion, nous considérons que le document A/56/326 constitue un complément utile à la Déclaration du Millénaire en ce qu'il oriente l'essentiel de nos activités au sein de l'Organisation et les dote de cohésion et de consistance. Comme il est signalé au paragraphe 4 du document, « une démarche coordonnée peut produire de bien meilleurs résultats que la simple somme de ses éléments ». Nous pensons donc qu'il s'agit d'un guide important pour nos travaux au cours de la session actuelle et au cours de celles qui suivront.

M. Rabgye (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Le Sommet du Millénaire a été un événement qui fait date à l'ONU. Nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé les objectifs internationaux qui avaient été discutés dans plusieurs conférences mondiales tenues au cours des années 90. Ils ont adopté une position ferme sur les questions de la lutte contre la pauvreté, du VIH/sida et des autres questions clefs relatives au développement économique et social. Ils ont fourni des calendriers précis pour la mise en oeuvre des nombreux objectifs qu'ils ont fixés au cours de leurs débats. Par conséquent, nous considérons que la Déclaration du Millénaire est un mandat ferme confié à l'ONU par les dirigeants du monde.

Pour sa part, l'Assemblée générale a fait en sorte que la Déclaration du Millénaire ne devienne pas un événement perdu dans les annales de notre organisation. Par sa résolution 55/172, l'Assemblée a assuré qu'il y aurait le suivi nécessaire, ce qui impliquait la préparation d'un plan de campagne par le Secrétaire général. Ma délégation a examiné ce document et voudrait féliciter le Secrétaire général de ce document précieux et orienté vers les objectifs. Nous comprenons la difficulté de préparer un tel rapport, car il couvre pratiquement la totalité de l'ordre du jour de l'ONU et des institutions spécialisées ainsi que des organismes affiliés, y compris les institutions de Bretton Woods.

Le Secrétaire général a demandé aux États Membres de traduire les paroles en actes. En fait, c'est la nécessité du moment. Les objectifs internationaux ne peuvent pas être réalisés dans le vide. Tous les pays doivent prendre des mesures concrètes pour tenir leurs engagements, surtout en tant que membres responsables et compétents de la communauté internationale.

Nous avons besoin d'attitudes positives et d'une volonté politique ferme pour résoudre les conflits, dont certains durent depuis des décennies. En fait, lorsque nous examinons ces conflits, ils ont même perdu ou commencent à perdre leur pertinence, surtout dans le contexte d'un monde de plus en plus interdépendant. La mondialisation et la fusion des sociétés et des économies ont pour résultat de donner naissance à un village mondial. Une approche à beaucoup plus long terme est désormais possible, dans laquelle le développement économique et social prendrait la place centrale par rapport à la domination politique et au contrôle territorial. Si nous regardons ces questions

dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, nous commençons à voir de mieux en mieux les éléments de solution aux problèmes et les pièces, espérons-nous, commencent à bien s'agencer.

Ma délégation est tout à fait consciente des retombées des attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis. Ces événements ont eu des répercussions économiques, sociales et psychologiques dans le monde entier. L'économie mondiale était déjà en ralentissement avant ces incidents. *La situation économique et sociale dans le monde 2001* avait déjà abaissé le taux de croissance du produit mondial brut pour 2002 à environ 2,5 %. Après les attaques terroristes, ce chiffre a été abaissé à 1,4 %. Ce tableau d'ensemble de l'économie mondiale, si on l'examine avec les économies nationales et régionales, nous donne une vue sinistre. En fait, pour les pays en développement, le panorama est encore plus sombre. Le rétablissement viendra, mais la question est de savoir combien de temps cela prendra et à quel rythme il s'affirmera. Et il y a aussi toujours le danger que le terrorisme montre sa tête hideuse et perturbe une fois encore le cours normal du développement.

Au moment où nous tentons de mettre en oeuvre et d'examiner les résultats des décisions internationales au cours des années à venir, l'Assemblée générale pourra chercher à savoir quelle est la position de la communauté internationale en ce qui concerne la mise en oeuvre des objectifs du Sommet. De toute évidence, les progrès dépendront des États Membres et des organisations internationales, y compris de la société civile. Puisque les limites en termes de ressources ont constitué un obstacle majeur pour mettre en oeuvre les objectifs, les pays développés et les institutions de Bretton Woods, y compris les banques financières régionales, devront remanier leurs activités.

Dans le contexte de la mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire, ma délégation accorde une importance particulière à la lutte contre la faim et la pauvreté, ainsi qu'à un combat efficace contre la pandémie du VIH/sida, sans oublier le paludisme et la tuberculose. Immédiatement après ces questions essentielles de vie et de mort pour de nombreux habitants de notre planète vient la préservation de notre environnement d'une catastrophe imminente.

Le Secrétaire général a insisté sur le fait que les terribles questions auxquelles la communauté

internationale était confrontée avant les attaques terroristes du 11 septembre sont toujours très présentes.

Elles ne sont pas passées à l'arrière-plan et on ne peut pas leur accorder moins d'attention. En fait, c'est un défi pour la communauté internationale de mobiliser la volonté politique requise pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire avec une vigueur plus grande que jamais auparavant, en dépit de la guerre lancée contre le terrorisme international.

Dans ce contexte, la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit avoir lieu au Mexique l'an prochain, sera un forum importante et même essentiel où se révélera la volonté politique de la communauté internationale de financer les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Ma délégation est d'avis que l'aide publique au développement doit être substantiellement augmentée et que l'accent doit être mis sur cette forme de financement, surtout lorsqu'il s'agit des pays les moins avancés. Il en est de même lorsqu'il s'agit d'affronter le fléau du VIH/sida et de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de ceux qui tentent maintenant de survivre avec moins d'un dollar par jour.

Au Bhoutan, nous avons tout fait pour mettre en oeuvre un processus de développement centré sur la personne et durable. Nous avons préservé nos forêts et protégé l'environnement. Cette démarche continuera et sera renforcée à l'avenir. Dans ce contexte, nous considérons que le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg, en Afrique du Sud, est un autre événement important où seront examinés beaucoup des objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'examiner les progrès réalisés d'année en année dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, nous attendons avec intérêt les rapports périodiques du Secrétaire général sur la situation. Ce qui est maintenant absolument nécessaire c'est de traduire les paroles et les engagements en actions. Ma délégation a la certitude qu'avec une coopération croissante, le processus de mondialisation est un renforcement visible de la volonté des États Membres de s'unir pour une cause commune, la communauté internationale peut relever les défis qui l'attendent.

La séance est levée à 13 heures.